

Déc.
2023

ANNEXE

Guide complet de description
et d'utilisation des Thésaurus Harmonisés



Thésaurus des Expositions Professionnelles
et supports dérivés

Les MEEP

(Matrices Emploi-Expositions Potentielles)

Liste des métiers couverts

Pour chaque métier, la MEEP (Matrice Emploi-Expositions Potentielles) se compose d'une première partie comprenant l'intitulé du métier et le code(s) du Thésaurus des Professions (PCS-ESE 2003).

La seconde partie de la MEEP propose au préventeur une liste d'expositions professionnelles potentiellement associées au métier issue des libellés du Thésaurus des Expositions Professionnelles.



Les Matrices Emploi-Expositions Potentielles (MEEP) ont été conçues par le groupe ASMT (Action Scientifique en Milieu de Travail) FMP à partir des Fiches Médico-Professionnelles pour répondre à la demande des SPSTI.

Ce sont des aide-mémoires facilitant la traçabilité des expositions par métier.

Ces matrices sont des outils simples dans leur utilisation. Elles constituent, en outre, une première porte d'entrée à l'utilisation des Thésaurus Harmonisés, en particulier pour le Thésaurus des Expositions Professionnelles (Version 2024).

Elles sont présentées selon les catégories du Thésaurus des expositions professionnelles :

- agent biologique,
- agent physique,
- facteur biomécanique,
- produit ou procédé industriel,
- équipement, outil, machine et engin de travail.
- qualité de l'espace de travail
- facteur organisationnel relationnel et éthique,
- roche et minéral,
- agent chimique,

Des MEEP existent pour plus de 1 400 métiers et concernent les professions suivantes :

En vert : les MEEP livrées aux éditeurs de logiciels.

[xxx] – Code PSE-ESE 2003-2017 de niveau 3 ou 4.

(Cf. xxx) – indique le numéro de la MEEP et son intitulé auxquels se référer.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Accessoiriste (Cf. MEEP N°103 - Sculpteur en décors) - Acheteur d'art (MEEP N°78) - Acheteur d'espace (MEEP N°79) - Acheteur media (Cf. MEEP N°79 - Acheteur d'espace) - Acheteur media affichage (Cf. MEEP N°79 - Acheteur d'espace) - Acheteur media cinéma (Cf. MEEP N°79 - Acheteur d'espace) - Acheteur media internet (Cf. MEEP N°79 - Acheteur d'espace) | <ul style="list-style-type: none"> - Acheteur media print (Cf. MEEP N°79 - Acheteur d'espace) - Acheteur media radio (Cf. MEEP N°79 - Acheteur d'espace) - Acheteur media TV (Cf. MEEP N°79 - Acheteur d'espace) - Acteur de complément (Cf. MEEP N°60 - Comédien) - Acteur principal (Cf. MEEP N°60 - Comédien) |
|---|---|

MEEP Version 2024

Liste des métiers couverts

- Administrateur de production (Cf. MEEP N°63 - Directeur de production dans les métiers du spectacle)
- Agent chargé des crémations (Cf. MEEP N°114 - Thanatopracteur)
- Agent chargé des inhumations (Cf. MEEP N°120 - Opérateur funéraire)
- Agent comptable (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Agent d'amphithéâtre (Cf. MEEP N°114 - Thanatopracteur)
- **Agent de centrale d'enrobés** (MEEP N°44)
- Agent de collecte des déchets (Cf. MEEP N°27 - Ripeur)
- Agent de crématorium (Cf. MEEP N°120 - Opérateur funéraire)
- Agent de funérarium (ancienne appellation agent d'amphithéâtre) (Cf. MEEP N°120 - Opérateur funéraire)
- Agent de gardiennage (Cf. MEEP N°18 - Gardien d'immeuble)
- Agent de gestion comptable (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Agent de magasinage (Cf. MEEP N°110 - Préparateur de commandes drive en grande distribution)
- Agent de maintenance des caténaires (Cf. MEEP N°89 - Caténariste)
- **Agent de maintenance en ascenseur** (MEEP N°1)
- Agent de maîtrise de réparation (Cf. MEEP N°23 - Mécanicien automobile)
- Agent de maîtrise d'exploitation forestière (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Agent de manipulation et de déplacement des charges (Cf. MEEP N°8 - Cariste)
- Agent de manutention (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Agent de manutention/cariste (Cf. MEEP N°8 - Cariste)
- **Agent de montage en ascenseur** (MEEP N°2)
- Agent de nettoyage (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Agent de propreté (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Agent de quai (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Agent de quai (Cf. MEEP N°8 - Cariste)
- Agent de salubrité (enlèvement d'ordures ménagères) (Cf. MEEP N°27 - Ripeur)
- **Agent de sécurité** (MEEP N°115)
- Agent de service expédition (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Agent de stockage (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Agent d'entretien d'ascenseurs (Cf. MEEP N°1 - Agent de maintenance en ascenseur)
- Agent des pompes funèbres (Cf. MEEP N°114 - Thanatopracteur)
- Agent des pompes funèbres (Cf. MEEP N°120 - Opérateur funéraire)
- Agent du stockage et de la répartition de marchandises (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Agent d'usinage machine bois (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Agent magasinier (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Agent technique forestier (ONF) (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Agent(e) d'hôtellerie (Cf. MEEP N°17 - Femme de chambre / Valet de chambre)
- Agents civils de sécurité et de surveillance / Agent de sécurité [534a.A.AA] (Cf. MEEP N°115 - Agent de sécurité)
- Agents civils de sécurité et de surveillance / Agent de surveillance [534a.T.AA] (Cf. MEEP N°115 - Agent de sécurité)
- Agents civils de sécurité et de surveillance / Chef de poste de gardiennage [534a.A.AB] (Cf. MEEP N°115 - Agent de sécurité)
- Agents civils de sécurité et de surveillance / Employé de gardiennage [534a.A.AC] (Cf. MEEP N°18 - Gardien d'immeuble)
- Agents civils de sécurité et de surveillance / Employé de gardiennage [534a.A.AC] (Cf. MEEP N°115 - Agent de sécurité)
- Agents civils de sécurité et de surveillance / Gardien de nuit [534a.T.AC] (Cf. MEEP N°115 - Agent de sécurité)
- Agents civils de sécurité et de surveillance / Gardien de parking [534a.A.AD] (Cf. MEEP N°115 - Agent de sécurité)
- Agents civils de sécurité et de surveillance / Gardien d'usine [534a.T.AB] (Cf. MEEP N°115 - Agent de sécurité)
- Agents civils de sécurité et de surveillance / Inspecteur de magasin [534a.A.AF] (Cf. MEEP N°115 - Agent de sécurité)
- Agents civils de sécurité et de surveillance / Maître-chien [534a.A.AG] (Cf. MEEP N°88 - Cascadeur)
- Agents civils de sécurité et de surveillance / Maître-chien [534a.A.AG] (Cf. MEEP N°115 - Agent de sécurité)
- Agents civils de sécurité et de surveillance / Pompier d'administration [534a.A.AH] (Cf. MEEP N°115 - Agent de sécurité)
- Agents civils de sécurité et de surveillance / Pompier d'entreprise [534a.A.AJ] (Cf. MEEP N°115 - Agent de sécurité)
- Agents civils de sécurité et de surveillance / Surveillant de magasin [534a.A.AK] (Cf. MEEP N°115 - Agent de sécurité)
- Agents civils de sécurité et de surveillance / Veilleur de nuit (sauf hôtellerie et santé) [534a.A.AL] (Cf. MEEP N°115 - Agent de sécurité)
- Agents civils de sécurité et de surveillance / Vigile [534a.A.AM] (Cf. MEEP N°115 - Agent de sécurité)

- Agents civils de sécurité et de surveillance [534a] (Cf. MEEP N°18 - Gardien d'immeuble)
- Agents civils de sécurité et de surveillance [534a] (Cf. MEEP N°88 - Cascadeur)
- Agents civils de sécurité et de surveillance [534a] (Cf. MEEP N°115 - Agent de sécurité)
- Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois) [485b] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois) / Menuisier (menuiserie industrielle, ameublement), agent de maîtrise [485b.A.AS] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois) [485b] (Cf. MEEP N°90 - Charpentier poseur)
- Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois) / Charpentier menuisier, agent de maîtrise [485b.A.AD] (Cf. MEEP N°90 - Charpentier poseur)
- Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique / Agent de maîtrise en réparation automobile [486d.T.AC] (Cf. MEEP N°23 - Mécanicien automobile)
- Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique / Chef d'atelier de réparation automobile, agent de maîtrise [486d.A.AB] (Cf. MEEP N°23 - Mécanicien automobile)
- Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique [486d] (Cf. MEEP N°23 - Mécanicien automobile)
- Agents de service hospitalier [525d] (Cf. MEEP N°69 - Opérateur en blanchisserie)
- Agents de service hospitaliers / Agent d'entretien [525d.A.AA] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Agents de service hospitaliers / Lingère (hôpital, santé) [525d.A.AS] (Cf. MEEP N°69 - Opérateur en blanchisserie)
- Agents de service hospitaliers [525d] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels / Agent technique de l'Office National des Forêts (O.N.F.) [533b.T.AA] (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels [533b] (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Agriculteurs et éleveurs, salariés de leur exploitation / Exploitant forestier [100x.A.AF] (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Agriculteurs et éleveurs, salariés de leur exploitation / Sylviculteur [100x.A.AL] (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Agriculteurs et éleveurs, salariés de leur exploitation [100x] (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- **Aide à domicile** (MEEP N°3)
- Aide aux personnes âgées (Cf. MEEP N°3 - Aide à domicile)
- Aide cuisinier (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Aide paysagiste (Cf. MEEP N°49 - Jardinier)
- Aide poseur de bordures (Cf. MEEP N°72 - Poseur de bordures)
- Aide projectionniste (Cf. MEEP N°26 - Projectionniste)
- Aide vétérinaire (Cf. MEEP N°32 - Auxiliaire spécialisé vétérinaire)
- Aide-comptable (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Aide (à domicile) de personnes âgées si salarié [563b.A.AD] (Cf. MEEP N°3 - Aide à domicile)
- Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Aide à domicile [563b.T.AA] (Cf. MEEP N°3 - Aide à domicile)
- Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Aide-ménagère [563b.T.AB] (Cf. MEEP N°3 - Aide à domicile)
- Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Assistante de vie [563b.A.AG] (Cf. MEEP N°3 - Aide à domicile)
- Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Assistante familiale [563b.A.AH] (Cf. MEEP N°3 - Aide à domicile)
- Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Auxiliaire de vie [563b.A.AJ] (Cf. MEEP N°3 - Aide à domicile)
- Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Auxiliaire familiale [563b.A.AL] (Cf. MEEP N°3 - Aide à domicile)
- Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Femme de ménage (soins à domicile) [563b.A.AQ] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Garde à domicile [563b.A.AR] (Cf. MEEP N°3 - Aide à domicile)
- Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Travailleuse

- familiale, technicienne de l'intervention sociale et familiale [563b.T.AC] (Cf. MEEP N°3 - Aide à domicile)
- Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales [563b] (Cf. MEEP N°3 - Aide à domicile)
- Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales [563b] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration [561d] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration / Pizzaiolo, employé, ouvrier non qualifié [561d.A.AJ] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration [561d] (Cf. MEEP N°16 - Equipier de restauration rapide hamburger)
- Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration / Agent polyvalent (restaurant), ouvrier non qualifié [561d.A.AA] (Cf. MEEP N°16 - Equipier de restauration rapide hamburger)
- Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration / Cuisinier (hôtel, restaurant), ouvrier non qualifié [561d.A.AH] (Cf. MEEP N°16 - Equipier de restauration rapide hamburger)
- **Aide-soignant** (MEEP N°4)
- Aide-soignant vétérinaire (Cf. MEEP N°32 - Auxiliaire spécialisé vétérinaire)
- Aide-soignante (Cf. MEEP N°4 - Aide-soignant)
- Aide-soudeur (montage-assemblage mécanique) (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Aides-soignants / Aide diététique [526a.A.AA] (Cf. MEEP N°4 - Aide-soignant)
- Aides-soignants / Aide infirmier (non infirmier) [526a.A.AB] (Cf. MEEP N°4 - Aide-soignant)
- Aides-soignants / Aide panseur [526a.A.AC] (Cf. MEEP N°4 - Aide-soignant)
- Aides-soignants / Aide-soignant [526a.T.AA] (Cf. MEEP N°4 - Aide-soignant)
- Aides-soignants / Auxiliaire des services hospitaliers [526a.A.AD] (Cf. MEEP N°4 - Aide-soignant)
- Aides-soignants / Auxiliaire infirmier (non infirmier) [526a.A.AF] (Cf. MEEP N°4 - Aide-soignant)
- Aides-soignants / Commis agent hospitalier [526a.A.AG] (Cf. MEEP N°4 - Aide-soignant)
- Aides-soignants / Elève aide soignant [526a.A.AH] (Cf. MEEP N°4 - Aide-soignant)
- Aides-soignants [526a] (Cf. MEEP N°4 - Aide-soignant)
- Alpiniste (Cf. MEEP N°88 - Cascadeur)
- **Ambulancier** (MEEP N°5)
- Ambulancier hospitalier (SAMU, SMUR, secouriste-ambulancier) (Cf. MEEP N°5 - Ambulancier)
- Ambulanciers / Chauffeur (ambulancier) si salarié [526e.T.AB] (Cf. MEEP N°5 - Ambulancier)
- Ambulanciers / Conducteur de véhicule sanitaire léger (VSL) si salarié [526e.T.AC] (Cf. MEEP N°5 - Ambulancier)
- Ambulanciers [526e] (Cf. MEEP N°5 - Ambulancier)
- Analyste budgétaire (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Applicateur d'appareil orthopédique (Cf. MEEP N°121 - Orthoprothésiste)
- **Applicateur d'enrobés** (MEEP N°29)
- **Applicateur d'étanchéité** (MEEP N°30)
- Applicateur signalisation horizontale (Cf. MEEP N°59 - Marqueur de chaussées)
- Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers [683a] (Cf. MEEP N°6 - Boucher)
- Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers [683a] (Cf. MEEP N°7 - Boulanger)
- Arc-airiste (coupeur ou gougeur à l'arc-air) (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- **Archéologue** (MEEP N°80)
- Archéologue subaquatique (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Architecte-décorateur en spectacles (Cf. MEEP N°94 - Décorateur scénographe)
- Ardoisier (Cf. MEEP N°47 - Couvreur)
- Artisan-boucher (Cf. MEEP N°6 - Boucher)
- Artisans salariés de leur entreprise / Artisan charpentier [210x.T.AA] (Cf. MEEP N°90 - Charpentier poseur)
- Artisans salariés de leur entreprise / Boucher [210x.T.AG] (Cf. MEEP N°6 - Boucher)
- Artisans salariés de leur entreprise / Teinturier [210x.A.AJ] (Cf. MEEP N°96 - Employé de pressing)
- Artisans salariés de leur entreprise [210x] (Cf. MEEP N°6 - Boucher)
- Artisans salariés de leur entreprise [210x] (Cf. MEEP N°90 - Charpentier poseur)
- Artisans salariés de leur entreprise [210x] (Cf. MEEP N°96 - Employé de pressing)
- Artiste comédien (Cf. MEEP N°60 - Comédien)
- Artiste musicien (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Artiste musicien (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Artiste musicien (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))

MEEP Version 2024

Liste des métiers couverts

- Artistes de la danse / Artiste chorégraphique [354e.T.AA] (Cf. MEEP N°62 - Danseur)
- Artistes de la danse / Chorégraphe [354e.T.AB] (Cf. MEEP N°62 - Danseur)
- Artistes de la danse / Danseur soliste [354e.T.AD] (Cf. MEEP N°62 - Danseur)
- Artistes de la danse / Maître de ballet [354e.T.AF] (Cf. MEEP N°62 - Danseur)
- Artistes de la danse [354e] (Cf. MEEP N°62 - Danseur)
- Artistes de la musique et du chant / Musicien [354b.A.AQ] (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- Artistes de la musique et du chant / Musicien [354b.A.AQ] (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Artistes de la musique et du chant / Musicien [354b.A.AQ] (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Artistes de la musique et du chant / Musicien choriste d'orchestre [354b.T.AJ] (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- Artistes de la musique et du chant / Musicien choriste d'orchestre [354b.T.AJ] (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Artistes de la musique et du chant / Musicien choriste d'orchestre [354b.T.AJ] (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Artistes de la musique et du chant / Musicien de variétés [354b.T.AK] (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- Artistes de la musique et du chant / Musicien de variétés [354b.T.AK] (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Artistes de la musique et du chant / Musicien de variétés [354b.T.AK] (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Artistes de la musique et du chant / Musicien du rang [354b.T.AL] (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- Artistes de la musique et du chant / Musicien du rang [354b.T.AL] (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Artistes de la musique et du chant / Musicien du rang [354b.T.AL] (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Artistes de la musique et du chant / Musicien soliste concertiste [354b.T.AM] (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- Artistes de la musique et du chant / Musicien soliste concertiste [354b.T.AM] (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Artistes de la musique et du chant / Musicien soliste concertiste [354b.T.AM] (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Artistes de la musique et du chant / Musicien soliste d'orchestre [354b.T.AN] (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- Artistes de la musique et du chant / Musicien soliste d'orchestre [354b.T.AN] (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Artistes de la musique et du chant / Musicien soliste d'orchestre [354b.T.AN] (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Artistes de la musique et du chant [354b] (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Artistes de la musique et du chant [354b] (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Artistes de la musique et du chant [354b] (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- Artistes dramatiques / Acteur [354c.T.AA] (Cf. MEEP N°60 - Comédien)
- Artistes dramatiques / Artiste dramatique [354c.T.AB] (Cf. MEEP N°60 - Comédien)
- Artistes dramatiques / Comédien [354c.T.AC] (Cf. MEEP N°60 - Comédien)
- Artistes dramatiques / Comédien [354c.T.AC] (Cf. MEEP N°88 - Cascadeur)
- Artistes dramatiques / Comédien [354c.T.AC] (Cf. MEEP N°99 - Marionnettiste)
- Artistes dramatiques / Figurant [354c.A.AD] (Cf. MEEP N°60 - Comédien)
- Artistes dramatiques / Figurant [354c.A.AD] (Cf. MEEP N°88 - Cascadeur)
- Artistes dramatiques / Marionnettiste (théâtre) [354c.T.AF] (Cf. MEEP N°99 - Marionnettiste)
- Artistes dramatiques [354c] (Cf. MEEP N°60 - Comédien)
- Artistes dramatiques [354c] (Cf. MEEP N°88 - Cascadeur)
- Artistes dramatiques [354c] (Cf. MEEP N°99 - Marionnettiste)
- Artistes du cirque et des spectacles divers / Cascadeur [354f.A.AF] (Cf. MEEP N°88 - Cascadeur)
- Artistes du cirque et des spectacles divers [354f] (Cf. MEEP N°88 - Cascadeur)
- Artistes plasticiens / Infographiste (artiste) [354a.A.AG] (Cf. MEEP N°97 - Directeur artistique en publicité)

MEEP Version 2024

Liste des métiers couverts

- Artistes plasticiens [354a] (Cf. MEEP N°97 - Directeur artistique en publicité)
- Ascensoriste (Cf. MEEP N°1 - Agent de maintenance en ascenseur)
- Asistant monteur (Cf. MEEP N°100 - Monteur image)
- Asphalteur goudronneur (Cf. MEEP N°29 - Applicateur d'enrobés)
- Assistant de fabrication de l'alimentation (commis de marée, ouvrier de marée, ouvrier fileteur, commis poissonnier) (Cf. MEEP N°70 - Poissonnier)
- Assistant de production (Cf. MEEP N°63 - Directeur de production dans les métiers du spectacle)
- Assistant de surface (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Assistant de vie aux familles (Cf. MEEP N°3 - Aide à domicile)
- Assistant de vie dépendance (Cf. MEEP N°3 - Aide à domicile)
- **Assistant dentaire** (MEEP N°31)
- Assistant dentaire en orthopédie dentofaciale (Cf. MEEP N°31 - Assistant dentaire)
- Assistant habilleur (Cf. MEEP N°105 - Habilleur)
- Assistant lumière (Cf. MEEP N°85 - Technicien de la lumière)
- Assistant opérateur (Cf. MEEP N°85 - Technicien de la lumière)
- Assistant paie (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Assistant Technique Utilisateur (Cf. MEEP N°113 - Technicien de maintenance informatique)
- Assistant Décorateur (Cf. MEEP N°94 - Décorateur scénographe)
- Assistante dentaire (Cf. MEEP N°31 - Assistant dentaire)
- Assistants de la publicité, des relations publiques [464a] (Cf. MEEP N°79 - Acheteur d'espace)
- Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux [526b] (Cf. MEEP N°31 - Assistant dentaire)
- Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux / Assistant dentaire (non dentiste) [526b.T.AD] (Cf. MEEP N°31 - Assistant dentaire)
- Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux / Assistant dentiste (non dentiste) [526b.T.AF] (Cf. MEEP N°31 - Assistant dentaire)
- Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux [526b] (Cf. MEEP N°32 - Auxiliaire spécialisé vétérinaire)
- Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux / Assistant vétérinaire [526b.T.AG] (Cf. MEEP N°32 - Auxiliaire spécialisé vétérinaire)
- Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux [526b] (Cf. MEEP N°38 - Préparateur en pharmacie)
- Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux / Préparateur en pharmacie [526b.A.AP] (Cf. MEEP N°38 - Préparateur en pharmacie)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels [465b] (Cf. MEEP N°22 - Maquilleur)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Chef maquilleur (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre [465b.A.AP] (Cf. MEEP N°22 - Maquilleur)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels [465b] (Cf. MEEP N°63 - Directeur de production dans les métiers du spectacle)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Régisseur (spectacles), non cadre [465b.A.AY] (Cf. MEEP N°63 - Directeur de production dans les métiers du spectacle)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels [465b] (Cf. MEEP N°82 - Cadreur)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Cadreur (cinéma, audiovisuel), non cadre [465b.A.AB] (Cf. MEEP N°82 - Cadreur)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Opérateur de prise de vue (cinéma, audiovisuel), non cadre [465b.T.AK] (Cf. MEEP N°82 - Cadreur)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels [465b] (Cf. MEEP N°85 - Technicien de la lumière)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Assistant opérateur de prise de vue (cinéma, [465b.T.AC] (Cf. MEEP N°85 - Technicien de la lumière)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Chef de plateau (cinéma, audiovisuel) [465b.A.AH] (Cf. MEEP N°85 - Technicien de la lumière)

MEEP Version 2024

Liste des métiers couverts

- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Chef éclairagiste (cinéma, audiovisuel), non cadre [465b.A.AJ] (Cf. MEEP N°85 - Technicien de la lumière)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Technicien lumière (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre [465b.A.BH] (Cf. MEEP N°85 - Technicien de la lumière)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels [465b] (Cf. MEEP N°94 - Décorateur scénographe)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Assistant décorateur (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre [465b.T.AA] (Cf. MEEP N°94 - Décorateur scénographe)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Assistant opérateur du son (cinéma, audiovisuel), non cadre [465b.T.AF] (Cf. MEEP N°94 - Décorateur scénographe)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels [465b] (Cf. MEEP N°100 - Monteur image)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Monteur adjoint (cinéma, télévision), non cadre [465b.A.AU] (Cf. MEEP N°100 - Monteur image)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Monteur de film (cinéma, audiovisuel), non cadre [465b.T.AJ] (Cf. MEEP N°100 - Monteur image)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Technicien d'effets spéciaux (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre [465b.A.BB] (Cf. MEEP N°100 - Monteur image)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels [465b] (Cf. MEEP N°103 - Sculpteur en décors)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Chef constructeur (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre [465b.A.AF] (Cf. MEEP N°103 - Sculpteur en décors)
- Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Sculpteur (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre [465b.A.AZ] (Cf. MEEP N°103 - Sculpteur en décors)
- Assistants techniques, techniciens de l'imprimerie et de l'édition [476a] (Cf. MEEP N°46 - Conducteur de machine à imprimer)
- Auditeur comptable (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Auditeur comptable et financier (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Autres opérateurs travaillant sur installations ou machines : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes) [625f] (Cf. MEEP N°81 - Brasseur)
- Autres opérateurs travaillant sur installations ou machines : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes) / Brasseur de bière, ouvrier qualifié [625f.T.AA] (Cf. MEEP N°81 - Brasseur)
- Autres ouvriers qualifiés des travaux publics / Scaphandrier (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié [621e.A.AJ] (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Autres ouvriers qualifiés des travaux publics [621e] (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Autres ouvriers qualifiés des travaux publics [621e] (Cf. MEEP N°29 - Applicateur d'enrobés)
- Autres spécialistes de l'appareillage médical / Applicateur d'appareil orthopédique [433c.A.AA] (Cf. MEEP N°121 - Orthoprothésiste)
- Autres spécialistes de l'appareillage médical / Bottier orthopédiste [433c.A.AB] (Cf. MEEP N°121 - Orthoprothésiste)
- Autres spécialistes de l'appareillage médical / Contactologue [433c.A.AC] (Cf. MEEP N°121 - Orthoprothésiste)
- Autres spécialistes de l'appareillage médical / Mécanicien en prothèse [433c.A.AF] (Cf. MEEP N°121 - Orthoprothésiste)
- Autres spécialistes de l'appareillage médical / Mécanicien orthopédiste [433c.A.AG] (Cf. MEEP N°121 - Orthoprothésiste)
- Autres spécialistes de l'appareillage médical / Orthopédiste [433c.T.AA] (Cf. MEEP N°121 - Orthoprothésiste)
- Autres spécialistes de l'appareillage médical / Prothésiste (dentaire...) [433c.T.AB] (Cf. MEEP N°121 - Orthoprothésiste)
- Autres spécialistes de l'appareillage médical / Technicien en prothèse (dentaire...) [433c.A.AH] (Cf. MEEP N°121 - Orthoprothésiste)
- Autres spécialistes de l'appareillage médical / Technopédiste [433c.A.AJ] (Cf. MEEP N°121 - Orthoprothésiste)

- Autres spécialistes de l'appareillage médical [433c] (Cf. MEEP N°121 – Orthoprothésiste)
- Autres spécialistes de l'appareillage médical / Prothésiste (dentaire...) [433c.T.AB] (Cf. MEEP N°39 - Prothésiste dentaire)
- Autres spécialistes de l'appareillage médical / Technicien en prothèse (dentaire...) [433c.A.AH] (Cf. MEEP N°39 - Prothésiste dentaire)
- Autres spécialistes de l'appareillage médical [433c] (Cf. MEEP N°39 - Prothésiste dentaire)
- Autres vendeurs non spécialisés / Employé commercial, employé, ouvrier qualifié, non qualifié [553c.A.AC] (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- Autres vendeurs non spécialisés / Employé de rayon, employé, ouvrier qualifié, non qualifié [553c.A.AD] (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- Autres vendeurs non spécialisés / Gondolier (e), employé, ouvrier qualifié, non qualifié [553c.A.AF] (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- Autres vendeurs non spécialisés / Vendeur de grande surface (sans indication de spécialité), employé [553c.A.AG] (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- Autres vendeurs non spécialisés [553c] (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- Auxiliaire de soins aux animaux (Cf. MEEP N°32 - Auxiliaire spécialisé vétérinaire)
- Auxiliaire de vétérinaire (Cf. MEEP N°32 - Auxiliaire spécialisé vétérinaire)
- Auxiliaire de vie sociale (Cf. MEEP N°3 - Aide à domicile)
- **Auxiliaire spécialisé vétérinaire** (MEEP N°32)
- Auxiliaire-puéricultrice (Cf. MEEP N°4 - Aide soignant)
- Auxiliaires de puériculture / Aide puéricultrice [526c.A.AA] (Cf. MEEP N°4 - Aide-soignant)
- Auxiliaires de puériculture / Auxiliaire puéricultrice [526c.T.AA] (Cf. MEEP N°4 - Aide-soignant)
- Auxiliaires de puériculture [526c] (Cf. MEEP N°4 - Aide-soignant)
- Bandagiste (Cf. MEEP N°121 – Orthoprothésiste)
- Barbier (Cf. MEEP N°10 - Coiffeur)
- Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine [351a] (Cf. MEEP n°80 - Archéologue)
- Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine / Archéologue (État, coll. loc., sauf recherche publique) [351a.T.AA] (Cf. MEEP n°80 - Archéologue)
- Bijoutier (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- **Bijoutier-Joaillier** (MEEP N°33)
- Bitumier (Cf. MEEP N°29 - Applicateur d'enrobés)
- Blanchisseur (Cf. MEEP N°69 - Opérateur en blanchisserie)
- **Boucher** (MEEP N°6)
- Boucher sur les marchés (Cf. MEEP N°6 - Boucher)
- Bouchers (sauf industrie de la viande) / Boucher (commerce de détail), ouvrier qualifié, non qualifié [636a.A.AB] (Cf. MEEP N°6 - Boucher)
- Bouchers (sauf industrie de la viande) / Boucher-charcutier (commerce de détail), ouvrier qualifié, non qualifié [636a.A.AA] (Cf. MEEP N°6 - Boucher)
- Bouchers (sauf industrie de la viande) / Ouvrier boucher (sauf industrie de la viande), ouvrier qualifié, non qualifié [636a.T.AB] (Cf. MEEP N°6 - Boucher)
- Bouchers (sauf industrie de la viande) [636a] (Cf. MEEP N°6 - Boucher)
- **Boulangier** (MEEP N°7)
- Boulangier pains spéciaux (Cf. MEEP N°7 - Boulanger)
- Boulangier-pâtissier (Cf. MEEP N°7 - Boulanger)
- Boulangier-pâtissier-traiteur (Cf. MEEP N°7 - Boulanger)
- Boulangers, pâtissiers (sauf activité industrielle) / Boulanger (sauf boulangerie industrielle), ouvrier qualifié, non qualifié [636c.A.AA] (Cf. MEEP N°7 - Boulanger)
- Boulangers, pâtissiers (sauf activité industrielle) / Ouvrier boulanger (sauf boulangerie industrielle), ouvrier qualifié, non qualifié [636c.T.AB] (Cf. MEEP N°7 - Boulanger)
- Boulangers, pâtissiers (sauf activité industrielle) [636c] (Cf. MEEP N°7 - Boulanger)
- Boulanger-traiteur (Cf. MEEP N°7 - Boulanger)
- Boulanger-viennois (Cf. MEEP N°7 - Boulanger)
- **Brasseur** (MEEP N°81)
- Buandier (Cf. MEEP N°69 - Opérateur en blanchisserie)
- Câbleur (Cf. MEEP N°14 - Electricien)
- Câbleurs qualifiés en électronique (prototype, unité, petite série) [622d] (Cf. MEEP N°77 - Monteur câbleur raccordeur fibres optique)
- Câbleurs qualifiés en électronique (prototype, unité, petite série) / Câbleur en électronique, ouvrier qualifié [622d.T.AA] (Cf. MEEP N°77 - Monteur câbleur raccordeur fibres optique)
- Câbleurs qualifiés en électronique (prototype, unité, petite série) / Monteur câbleur (électronique), ouvrier qualifié

- [622d.T.AB] (Cf. MEEP N°77 - *Monteur câbleur raccordeur fibres optique*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles [353c] (Cf. MEEP N°22 - *Maquilleur*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles / Chef maquilleur (spectacles, audiovisuel) cadre [353c.A.AM] (Cf. MEEP N°22 - *Maquilleur*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles [353c] (Cf. MEEP N°61 - *Costumier(ère)*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles / Chef costumier (spectacles, audiovisuel) cadre [353c.A.AH] (Cf. MEEP N°61 - *Costumier(ère)*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles / Créateur de costumes (spectacles, audiovisuel) [353c.T.AG] (Cf. MEEP N°61 - *Costumier(ère)*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles [353c] (Cf. MEEP N°63 - *Directeur de production dans les métiers du spectacle*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles / Chargé de production (spectacles) cadre [353c.A.AF] (Cf. MEEP N°63 - *Directeur de production dans les métiers du spectacle*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles [353c] (Cf. MEEP N°82 - *Cadreur*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles / Cadreur (sauf télévision) cadre [353c.A.AD] (Cf. MEEP N°82 - *Cadreur*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles [353c] (Cf. MEEP N°85 - *Technicien de la lumière*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles / Concepteur lumière (spectacles, audiovisuel) [353c.T.AF] (Cf. MEEP N°85 - *Technicien de la lumière*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles / Régisseur lumière (spectacles) cadre [353c.A.AY] (Cf. MEEP N°85 - *Technicien de la lumière*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles [353c] (Cf. MEEP N°94 - *Décorateur scénographe*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles / Architecte-décorateur chef (spectacles, audiovisuel) cadre [353c.A.AB] (Cf. MEEP N°94 - *Décorateur scénographe*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles / Chef décorateur (spectacles), cadre [353c.T.AB] (Cf. MEEP N°94 - *Décorateur scénographe*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles / Décorateur (cinéma, théâtre, audiovisuel) cadre [353c.A.AQ] (Cf. MEEP N°94 - *Décorateur scénographe*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles / Décorateur scénographe (audiovisuel) [353c.T.AH] (Cf. MEEP N°94 - *Décorateur scénographe*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles [353c] (Cf. MEEP N°100 - *Monteur image*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles [353c] (Cf. MEEP N°102 - *Scripte*)
- Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles / Scripte (cinéma, audiovisuel) cadre [353c.A.BB] (Cf. MEEP N°102 - *Scripte*)
- Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique) [372f] (Cf. MEEP N°95 - *Documentaliste*)
- Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique) / Chargé d'étude documentaire (sauf Etat, coll. loc.) cadre [372f.A.AC] (Cf. MEEP N°95 - *Documentaliste*)
- Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique) / Documentaliste (sauf Etat, coll. loc.), cadre [372f.T.AB] (Cf. MEEP N°95 - *Documentaliste*)
- Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique) / Gestionnaire en documentation (sauf Etat, coll. loc.) cadre [372f.A.AG] (Cf. MEEP N°95 - *Documentaliste*)
- Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique) / Ingénieur documentaliste (sauf Etat, coll. loc.), cadre [372f.T.AC] (Cf. MEEP N°95 - *Documentaliste*)

- Cadres de la publicité / Acheteur d'espaces publicitaires, cadre [375a.T.AA] (Cf. MEEP N°79 - Acheteur d'espace)
- Cadres de la publicité / Concepteur-rédacteur, cadre [375a.T.AF] (Cf. MEEP N°92 - Concepteur rédacteur digital)
- Cadres de la publicité / Concepteur-rédacteur, cadre [375a.T.AF] (Cf. MEEP N°93 - Concepteur rédacteur en publicité)
- Cadres de la publicité / Directeur artistique (publicité) cadre [375a.A.AM] (Cf. MEEP N°97 - Directeur artistique en publicité)
- Cadres de la publicité [375a] (Cf. MEEP N°65 - Planner stratégique)
- Cadres de la publicité [375a] (Cf. MEEP N°78 - Acheteur d'art)
- Cadres de la publicité [375a] (Cf. MEEP N°79 - Acheteur d'espace)
- Cadres de la publicité [375a] (Cf. MEEP N°92 - Concepteur rédacteur digital)
- Cadres de la publicité [375a] (Cf. MEEP N°93 - Concepteur rédacteur en publicité)
- Cadres de la publicité [375a] (Cf. MEEP N°97 - Directeur artistique en publicité)
- Cadres de l'hôtellerie et de la restauration / Chef de cuisine, cadre [377a.T.AA] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Cadres de l'hôtellerie et de la restauration [377a] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers [372b] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers / Audit comptable, financier cadre [372b.A.AC] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers / Commissaire aux comptes [372b.A.AH] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers / Contrôleur budgétaire (sauf Etat, coll. loc.) cadre [372b.A.AM] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers / Contrôleur financier (sauf Etat, coll. loc.) cadre [372b.A.AP] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers / Expert-comptable (s.a.i.), cadre [372b.T.AC] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers / Expert comptable [372b.A.AQ] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises [373a] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises / Adjoint chef comptable (GE) cadre [373a.A.AA] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises / Assistant comptable (GE) cadre [373a.A.AB] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises / Comptable (GE, sauf banque), cadre [373a.T.AD] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises [373c] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises / Comptable analytique, spécialisé (PME) cadre [373c.A.AD] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Cadres infirmiers et assimilés [431a] (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- **Cadreur** (MEEP N°82)
- **Caissier libre-service** (MEEP N°34)
- Caissiers de magasin / Caissier de magasin, de commerce [552a.T.AA] (Cf. MEEP N°34 - Caissier libre-service)
- Caissiers de magasin / Caissier de station-service, employé [552a.A.AD] (Cf. MEEP N°104 - Employé de station-service)
- Caissiers de magasin / Hôte (hôtesse) de caisse [552a.A.AG] (Cf. MEEP N°34 - Caissier libre-service)
- Caissiers de magasin / Moniteur de caisse [552a.A.AH] (Cf. MEEP N°34 - Caissier libre-service)
- Caissiers de magasin / Responsable de caisse (commerce), employé [552a.T.AB] (Cf. MEEP N°34 - Caissier libre-service)
- Caissiers de magasin [552a] (Cf. MEEP N°104 - Employé de station-service)
- Caissiers de magasin [552a] (Cf. MEEP N°34 - Caissier libre-service)
- Caisson master (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Caméraman (Cf. MEEP N°82 - Cadreur)
- Camionneur (Cf. MEEP N°108 - Chauffeur poids lourd)
- **Cariste** (MEEP N°8)
- **Carreleur** (MEEP N°45)
- **Carrossier** (MEEP N°9)

- Carrossier poids-lourds (Cf. MEEP N°9 - Carrossier)
- Carrossier réparateur (Cf. MEEP N°9 - Carrossier)
- Carrossiers d'automobiles qualifiés / Carrossier, ouvrier qualifié [634a.T.AA] (Cf. MEEP N°9 - Carrossier)
- Carrossiers d'automobiles qualifiés / Carrossier-tôlier, ouvrier qualifié [634a.A.AA] (Cf. MEEP N°9 - Carrossier)
- Carrossiers d'automobiles qualifiés / Peintre en automobile (sauf industrie), ouvrier qualifié [634a.A.AC] (Cf. MEEP N°51 - Peintre en carrosserie)
- Carrossiers d'automobiles qualifiés / Tôlier (transport routier, réparation automobile), ouvrier qualifié [634a.A.AG] (Cf. MEEP N°9 - Carrossier)
- Carrossiers d'automobiles qualifiés / Tôlier automobile, ouvrier qualifié [634a.T.AB] (Cf. MEEP N°9 - Carrossier)
- Carrossiers d'automobiles qualifiés [634a] (Cf. MEEP N°51 - Peintre en carrosserie)
- Carrossiers d'automobiles qualifiés [634a] (Cf. MEEP N°9 - Carrossier)
- Carrossier-tôlier (Cf. MEEP N°9 - Carrossier)
- **Cascadeur** (MEEP N°88)
- **Caténairiste** (MEEP N°89)
- Cavalier (Cf. MEEP N°88 - Cascadeur)
- Chapiste (Cf. MEEP N°45 - Carreleur)
- Chargé de clientèle (Cf. MEEP N°43 - Téléopérateur)
- Chargé de production (Cf. MEEP N°63 - Directeur de production dans les métiers du spectacle)
- Chargé d'étude et de recherche (Cf. MEEP n°80 - Archéologue)
- Chargé d'études documentaires (Cf. MEEP N°95 - Documentaliste)
- **Charpentier poseur** (MEEP N°90)
- Charpentiers en bois qualifiés / Charpentier bois, ouvrier qualifié [632c.T.AA] (Cf. MEEP N°90 - Charpentier poseur)
- Charpentiers en bois qualifiés / Charpentier menuisier, ouvrier qualifié [632c.A.AB] (Cf. MEEP N°90 - Charpentier poseur)
- Charpentiers en bois qualifiés / Monteur de charpente en bois, ouvrier qualifié [632c.A.AD] (Cf. MEEP N°90 - Charpentier poseur)
- Charpentiers en bois qualifiés [632c] (Cf. MEEP N°90 - Charpentier poseur)
- Chaudronnier-soudeur (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés [623a] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés / Chaudronnier soudeur, ouvrier qualifié [623a.A.AC] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés / Chalumiste, ouvrier qualifié [623a.A.AA] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés [623a] (Cf. MEEP N°58 - Installateur sanitaire)
- Chauffeur (Cf. MEEP N°67 - Convoyeur de fonds)
- Chauffeur d'autobus (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- Chauffeur de bus (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- **Chauffeur en milieu du spectacle** (MEEP N°91)
- **Chauffeur livreur** (MEEP N°111)
- Chauffeur livreur véhicule léger (Cf. MEEP N°111 - Chauffeur livreur)
- Chauffeur livreur VUL (Cf. MEEP N°111 - Chauffeur livreur)
- **Chauffeur poids lourd** (MEEP N°108)
- Chaumier (Cf. MEEP N°47 - Couvreur)
- Chef / Responsable projectionniste (Cf. MEEP N°26 - Projectionniste)
- Chef boulanger (Cf. MEEP N°7 - Boulanger)
- Chef cadreur (Cf. MEEP N°82 - Cadreur)
- Chef costumier (spectacles) (Cf. MEEP N°61 - Costumier(ère))
- Chef cuisinier (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Chef d'antenne (Cf. MEEP N°63 - Directeur de production dans les métiers du spectacle)
- Chef de bord (Cf. MEEP N°67 - Convoyeur de fonds)
- Chef de caisson (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Chef de partie (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Chef de poste de centrale d'enrobés (Cf. MEEP N°44 - Agent de centrale d'enrobés)
- Chef de quai (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Chef de sas (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Chef de tourelle (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Chef décorateur (Cf. MEEP N°94 - Décorateur scénographe)
- Chef d'équipe en boulangerie (Cf. MEEP N°7 - Boulanger)

- Chef d'équipe en mécanique automobile (Cf. MEEP N°23 - Mécanicien automobile)
- Chef d'opération hyperbare (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Chef éclairagiste (Cf. MEEP N°85 - Technicien de la lumière)
- Chef Gérant (restauration collective) (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Chef maquilleur (Cf. MEEP N°22 - Maquilleur)
- Chef mécanicien (Cf. MEEP N°23 - Mécanicien automobile)
- Chef poissonnier (Cf. MEEP N°70 - Poissonnier)
- Chef technicien des travaux forestiers de l'Etat (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Chefs de projets informatiques, responsables informatiques / Directeur des systèmes d'information (sauf Etat, coll. loc.) (sauf état-major des GE) [388c.A.AD] (Cf. MEEP N°112 - DSI (Directeur des Systèmes d'Information))
- Chefs de projets informatiques, responsables informatiques / Responsable étude informatique (sauf Etat, coll. loc.), cadre loc.), cadre [388c.A.AJ] (Cf. MEEP N°112 - DSI (Directeur des Systèmes d'Information)) (Cf. MEEP N°112 - DSI (Directeur des Systèmes d'Information))
- Chefs de projets informatiques, responsables informatiques [388c] (Cf. MEEP N°112 - DSI (Directeur des Systèmes d'Information))
- Chercheur en archéologie (Cf. MEEP n°80 - Archéologue)
- Chercheur subaquatique (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Cimentier (Cf. MEEP N°20 - Maçon bâtiment)
- **Coiffeur** (MEEP N°10)
- Coiffeurs / Coiffeur [562b.T.AA] (Cf. MEEP N°10 - Coiffeur)
- Coiffeurs / Shampooineuse [562b.A.AD] (Cf. MEEP N°10 - Coiffeur)
- Coiffeurs [562b] (Cf. MEEP N°10 - Coiffeur)
- Coloriste permanentiste (Cf. MEEP N°10 - Coiffeur)
- **Comédien** (MEEP N°60)
- Comédiens de spectacles vivants (Cf. MEEP N°99 - Marionnettiste)
- Commerçants et assimilés, salariés de leur entreprise / Poissonnier [220x.A.AV] (Cf. MEEP N°70 - Poissonnier)
- Commerçants et assimilés, salariés de leur entreprise [220x] (Cf. MEEP N°70 - Poissonnier)
- Commis de cuisine (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Commis de restaurant (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Commis de salle (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Commis d'exploitation forestière (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Commis poissonnier (Cf. MEEP N°70 - Poissonnier)
- **Comptable** (MEEP N°35)
- Comptable analytique (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Comptable service paie (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Concepteur lumière (Cf. MEEP N°85 - Technicien de la lumière)
- **Concepteur rédacteur digital** (MEEP N°92)
- **Concepteur rédacteur en publicité** (MEEP N°93)
- Concepteur rédacteur web (Cf. MEEP N°92 - Concepteur rédacteur digital)
- Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration [465a] (Cf. MEEP N°61 - Costumier(ère))
- Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration / Styliste costumier [465a.A.AY] (Cf. MEEP N°61 - Costumier(ère))
- Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration [465a] (Cf. MEEP N°94 - Décorateur scénographe)
- Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration / Maquettiste [465a.T.AT] (Cf. MEEP N°94 - Décorateur scénographe)
- Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration / Styliste (non artiste) [465a.A.BC] (Cf. MEEP N°94 - Décorateur scénographe)
- Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration / Artiste décorateur [465a.T.AC] (Cf. MEEP N°94 - Décorateur scénographe)
- Concierge (Cf. MEEP N°18 - Gardien d'immeuble)
- Concierge en hôtellerie (Cf. MEEP N°41 - Réceptionniste d'hôtel)
- Concierges, gardiens d'immeubles / Concierge (sauf Etat, coll. loc., enseignement, hôtel) [564a.T.AA] (Cf. MEEP N°18 - Gardien d'immeuble)
- Concierges, gardiens d'immeubles / Gardien chef d'immeuble [564a.A.AA] (Cf. MEEP N°18 - Gardien d'immeuble)
- Concierges, gardiens d'immeubles / Gardien d'immeuble (sauf Etat, coll. loc.) [564a.T.AB] (Cf. MEEP N°18 - Gardien d'immeuble)
- Concierges, gardiens d'immeubles / Surveillant d'immeuble [564a.A.AC] (Cf. MEEP N°18 - Gardien d'immeuble)
- Concierges, gardiens d'immeubles [564a] (Cf. MEEP N°18 - Gardien d'immeuble)

MEEP Version 2024

Liste des métiers couverts

- Conducteur agent de manutention (Cf. MEEP N°8 - Cariste)
- Conducteur ambulancier (Cf. MEEP N°5 - Ambulancier)
- Conducteur centrale d'enrobés (Cf. MEEP N°44 - Agent de centrale d'enrobés)
- **Conducteur d'autobus** (MEEP N°11)
- Conducteur d'autobus de ramassage scolaire (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- Conducteur d'autobus inter-urbain (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- Conducteur d'autobus intra-urbain (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- Conducteur d'autocar (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- Conducteur de bus (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- Conducteur de chargeuse à pneus (Cf. MEEP N°44 - Agent de centrale d'enrobés)
- Conducteur de chariot élévateur (Cf. MEEP N°8 - Cariste)
- **Conducteur de machine à imprimer** (MEEP N°46)
- Conducteur de production audiovisuelle et spectacle (Cf. MEEP N°91 - Chauffeur en milieu du spectacle)
- Conducteur de tourisme (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- Conducteur de transpalette (Cf. MEEP N°8 - Cariste)
- Conducteur de transport de voyageurs (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- Conducteur de transport routier (Cf. MEEP N°108 - Chauffeur poids lourd)
- Conducteur de transports en commun (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- Conducteur de véhicule sanitaire (Cf. MEEP N°5 - Ambulancier)
- Conducteur deux roues (Cf. MEEP N°91 - Chauffeur en milieu du spectacle)
- Conducteur grue à tour (Cf. MEEP N°57 - Grutier)
- Conducteur machine rotative (Cf. MEEP N°46 - Conducteur de machine à imprimer)
- Conducteur offset (Cf. MEEP N°46 - Conducteur de machine à imprimer)
- Conducteur PL (Cf. MEEP N°91 - Chauffeur en milieu du spectacle)
- Conducteur poids lourd PL (Cf. MEEP N°108 - Chauffeur poids lourd)
- Conducteur receveur (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- Conducteur super poids lourd SPL (Cf. MEEP N°108 - Chauffeur poids lourd)
- Conducteur typographe (Cf. MEEP N°46 - Conducteur de machine à imprimer)
- Conducteur VL (Cf. MEEP N°91 - Chauffeur en milieu du spectacle)
- Conducteur/conductrice de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois et matériaux associés (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Conducteur-livreur (Cf. MEEP N°111 - Chauffeur livreur)
- Conducteurs de véhicule routier de transport en commun / Chauffeur de ramassage (personnes) si salarié [641b.A.AB] (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- Conducteurs de véhicule routier de transport en commun / Conducteur de bus (RATP) [641b.T.AB] (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- Conducteurs de véhicule routier de transport en commun / Conducteur de car si salarié [641b.T.AC] (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- Conducteurs de véhicule routier de transport en commun / Conducteur de voyageurs si salarié [641b.A.AF] (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- Conducteurs de véhicule routier de transport en commun / Conducteur transport en commun (tc) non guide si salarié [641b.A.AH] (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- Conducteurs de véhicule routier de transport en commun / Machiniste receveur [641b.A.AJ] (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- Conducteurs de véhicule routier de transport en commun [641b] (Cf. MEEP N°11 - Conducteur d'autobus)
- Conducteurs de voiture particulière / Chauffeur (auto, véhicule léger) (direction, d'entreprise) si salarié [642b.T.AB] (Cf. MEEP N°91 - Chauffeur en milieu du spectacle)
- Conducteurs de voiture particulière [642b] (Cf. MEEP N°91 - Chauffeur en milieu du spectacle)
- Conducteurs d'engin agricole ou forestier [691a] (Cf. MEEP N°86 - Tailleuse de lin)
- Conducteurs d'engin lourd de levage / Charpentier levageur [651a.A.AA] (Cf. MEEP N°90 - Charpentier poseur)
- Conducteurs d'engin lourd de levage / Conducteur (engin lourd de levage) [651a.A.AF] (Cf. MEEP N°57 - Grutier)
- Conducteurs d'engin lourd de levage / Conducteur grutier [651a.A.AD] (Cf. MEEP N°57 - Grutier)
- Conducteurs d'engin lourd de levage / Grutier [651a.T.AA] (Cf. MEEP N°57 - Grutier)
- Conducteurs d'engin lourd de levage / Grutier-pontier [651a.A.AG] (Cf. MEEP N°57 - Grutier)

- Conducteurs d'engin lourd de levage / Pontier [651a.T.AB] (Cf. MEEP N°57 - Grutier)
- Conducteurs d'engin lourd de levage [651a] (Cf. MEEP N°90 - Charpentier poseur)
- Conducteurs d'engin lourd de levage [651a] (Cf. MEEP N°57 - Grutier)
- Conducteurs livreurs, coursiers / Chauffeur livreur (sauf poids lourd) [643a.A.AG] (Cf. MEEP N°111 - Chauffeur livreur)
- Conducteurs livreurs, coursiers / Chauffeur livreur si salarié [643a.T.AA] (Cf. MEEP N°111 - Chauffeur livreur)
- Conducteurs livreurs, coursiers / Conducteur livreur si salarié [643a.T.AB] (Cf. MEEP N°111 - Chauffeur livreur)
- Conducteurs livreurs, coursiers / Coursier [643a.T.AC] (Cf. MEEP N°111 - Chauffeur livreur)
- Conducteurs livreurs, coursiers / Livreur à domicile de biens de consommations si salarié [643a.A.AR] (Cf. MEEP N°111 - Chauffeur livreur)
- Conducteurs livreurs, coursiers / Livreur si salarié [643a.T.AD] (Cf. MEEP N°111 - Chauffeur livreur)
- Conducteurs livreurs, coursiers [643a] (Cf. MEEP N°111 - Chauffeur livreur)
- Conducteurs livreurs, coursiers [643a] (Cf. MEEP N°91 - Chauffeur en milieu du spectacle)
- Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics [621c] (Cf. MEEP N°44 - Agent de centrale d'enrobés)
- Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics / Conducteur de chargeuses (sauf mines, sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié [621c.A.AH] (Cf. MEEP N°44 - Agent de centrale d'enrobés)
- Conducteurs routiers et grands routiers / Camionneur (PL) si salarié [641a.A.AA] (Cf. MEEP N°108 - Chauffeur poids lourd)
- Conducteurs routiers et grands routiers / Chauffeur (camion, poids lourd, routier : transport de marchandises) si salarié [641a.T.AA] (Cf. MEEP N°108 - Chauffeur poids lourd)
- Conducteurs routiers et grands routiers / Chauffeur livreur (PL) si salarié [641a.A.AD] (Cf. MEEP N°108 - Chauffeur poids lourd)
- Conducteurs routiers et grands routiers / Chauffeur transporteur (PL) si salarié [641a.A.AH] (Cf. MEEP N°108 - Chauffeur poids lourd)
- Conducteurs routiers et grands routiers / Conducteur (camion, poids lourd, routier : transport de marchandises) si salarié [641a.T.AB] (Cf. MEEP N°108 - Chauffeur poids lourd)
- Conducteurs routiers et grands routiers / Conducteur routier de transport de marchandises si salarié [641a.A.AJ] (Cf. MEEP N°108 - Chauffeur poids lourd)
- Conducteurs routiers et grands routiers [641a] (Cf. MEEP N°108 - Chauffeur poids lourd)
- Conseil en stratégie de communication (Cf. MEEP N°65 - Planner stratégique)
- Conseiller forestier (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Conseiller téléphonique (Cf. MEEP N°43 - Téléopérateur)
- Conseiller(ère) beauté (Cf. MEEP N°109 - Esthéticienne)
- Constructeur de décors (Cf. MEEP N°103 - Sculpteur en décors)
- Continuity girl (Cf. MEEP N°102 - Scripte)
- Contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture, sylviculture [480a] (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture, sylviculture / Régisseur d'exploitation agricole, forestière, technicien, agent de maîtrise [480a.T.AK] (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Contrôleur budgétaire (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Contrôleur comptable et financier (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- **Convoyeur de fonds** (MEEP N°67)
- Convoyeur de valeurs (Cf. MEEP N°67 - Convoyeur de fonds)
- Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés [534b] (Cf. MEEP N°67 - Convoyeur de fonds)
- Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés / Convoyeur de fonds [534b.T.AA] (Cf. MEEP N°67 - Convoyeur de fonds)
- **Cordonnier** (MEEP N°74)
- Cordonnier-bottier (Cf. MEEP N°74 - Cordonnier)
- Cordonnier-réparateur (Cf. MEEP N°74 - Cordonnier)
- Cosméticien (Cf. MEEP N°109 - Esthéticienne)
- Costumier (spectacles) (Cf. MEEP N°61 - Costumier(ère))
- Costumier de fabrication (spectacles) (Cf. MEEP N°61 - Costumier(ère))
- **Costumier(ère)** (MEEP N°61)
- Costumier-habilleur (spectacles) (Cf. MEEP N°61 - Costumier(ère))
- Costumier-réalisateur (spectacles) (Cf. MEEP N°61 - Costumier(ère))

- Coursier en véhicule léger (Cf. MEEP N°111 - Chauffeur livreur)
- Courtier en information (Cf. MEEP N°95 - Documentaliste)
- Couturier tapissier (Cf. MEEP N°106 - Tapissier garnisseur de mobilier)
- **Couvreur** (MEEP N°47)
- Couvreur asphalte (Cf. MEEP N°30 - Applicateur d'étanchéité)
- Couvreurs qualifiés / Couvreur, ouvrier qualifié [632e.T.AB] (Cf. MEEP N°47 - Couvreur)
- Couvreurs qualifiés / Ouvrier zingueur, ouvrier qualifié [632e.A.AA] (Cf. MEEP N°47 - Couvreur)
- Couvreurs qualifiés [632e] (Cf. MEEP N°47 - Couvreur)
- **Cuisinier** (MEEP N°12)
- Cuisiniers et commis de cuisine / Aide de cuisine, ouvrier qualifié, employé [636d.A.AA] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Cuisiniers et commis de cuisine / Chef de cuisine, ouvrier qualifié, employé [636d.A.AB] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Cuisiniers et commis de cuisine / Commis de cuisine, ouvrier qualifié, employé [636d.T.AA] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Cuisiniers et commis de cuisine / Commis grillardin, ouvrier qualifié, employé [636d.A.AG] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Cuisiniers et commis de cuisine / Commis poissonnier (hôtel, restaurant), ouvrier qualifié, employé [636d.A.AH] (Cf. MEEP N°70 - Poissonnier)
- Cuisiniers et commis de cuisine / Cuisinier (hôtel, restaurant), ouvrier qualifié, employé [636d.A.AM] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Cuisiniers et commis de cuisine / Cuisinier, ouvrier qualifié, employé [636d.T.AC] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Cuisiniers et commis de cuisine / Poissonnier (hôtel, restaurant), ouvrier qualifié, non qualifié, employé [636d.A.AQ] (Cf. MEEP N°70 - Poissonnier)
- Cuisiniers et commis de cuisine / Second de cuisine, ouvrier qualifié, employé [636d.T.AD] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Cuisiniers et commis de cuisine [636d] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Cuisiniers et commis de cuisine [636d] (Cf. MEEP N°70 - Poissonnier)
- **Danseur** (MEEP N°62)
- Décorateur de spectacles (Cf. MEEP N°94 - Décorateur scénographe)
- Décorateur maquettiste (Cf. MEEP N°94 - Décorateur scénographe)
- **Décorateur scénographe** (MEEP N°94)
- Défloqueur (Cf. MEEP N°54 - Désamianteur)
- **Délégué médical** (MEEP N°36)
- Délégué scientifique (Cf. MEEP N°36 - Délégué médical)
- Demi-chef de rang (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Dépanneur d'ascenseurs (Cf. MEEP N°1 - Agent de maintenance en ascenseur)
- Dépanneur éolien (Cf. MEEP N°53 - Technicien de maintenance en éolienne)
- Dérouleur de balles de lin (Cf. MEEP N°86 - Teilleur de lin)
- **Désamianteur** (MEEP N°54)
- **Directeur artistique en publicité** (MEEP N°97)
- **Directeur de production dans les métiers du spectacle** (MEEP N°63)
- Directeur de recherche en archéologie (Cf. MEEP n°80 - Archéologue)
- Directeur informatique (Cf. MEEP N°112 - DSI (Directeur des Systèmes d'Information))
- Directeur post-production (Cf. MEEP N°63 - Directeur de production dans les métiers du spectacle)
- Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique / Directeur de recherche (recherche publique) [342f.T.AB] (Cf. MEEP n°80 - Archéologue)
- Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique / Maître de recherche (recherche publique) [342f.A.AC] (Cf. MEEP n°80 - Archéologue)
- Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique [342f] (Cf. MEEP n°80 - Archéologue)
- Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles [353b] (Cf. MEEP N°63 - Directeur de production dans les métiers du spectacle)
- Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles / Administrateur de production (audiovisuel, spectacles) [353b.T.AB] (Cf. MEEP N°63 - Directeur de production dans les métiers du spectacle)
- Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles / Directeur de production (audiovisuel, spectacles) [353b.T.AF] (Cf. MEEP N°63 - Directeur de production dans les métiers du spectacle)
- Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles / Producteur délégué (cinéma, audiovisuel)

- [353b.A.AC] (Cf. MEEP N°63 - Directeur de production dans les métiers du spectacle)
- Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles / Producteur exécutif (cinéma, audiovisuel) [353b.A.AD] (Cf. MEEP N°63 - Directeur de production dans les métiers du spectacle)
- Dockers [652b] (Cf. MEEP N°8 - Cariste)
- **Documentaliste** (MEEP N°95)
- Documentaliste spécialisé (Cf. MEEP N°95 - Documentaliste)
- Doublure (Cf. MEEP N°60 - Comédien)
- **DSI (Directeur des Systèmes d'information)** (MEEP N°112)
- Eboueur (Cf. MEEP N°27 - Ripeur)
- Eclairagiste (Cf. MEEP N°85 - Technicien de la lumière)
- Editeur web (Cf. MEEP N°92 - Concepteur rédacteur digital)
- Educateur de la protection judiciaire de la jeunesse (Cf. MEEP N°13 - Educateur spécialisé)
- Educateur de prévention spécialisé (Cf. MEEP N°13 - Educateur spécialisé)
- **Educateur spécialisé** (MEEP N°13)
- Educateurs spécialisés / Educateur de la protection judiciaire de la jeunesse (ex éducateur de l'éducation surveillée) [434d.A.AJ] (Cf. MEEP N°13 - Educateur spécialisé)
- Educateurs spécialisés / Educateur de l'administration pénitentiaire [434d.A.AG] (Cf. MEEP N°13 - Educateur spécialisé)
- Educateurs spécialisés / Educateur de l'enfance inadaptée [434d.A.AH] (Cf. MEEP N°13 - Educateur spécialisé)
- Educateurs spécialisés / Educateur de prévention [434d.A.AK] (Cf. MEEP N°13 - Educateur spécialisé)
- Educateurs spécialisés / Educateur spécialisé [434d.T.AB] (Cf. MEEP N°13 - Educateur spécialisé)
- Educateurs spécialisés [434d] (Cf. MEEP N°13 - Educateur spécialisé)
- Educateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier / Educateur technique spécialisé [434f.T.AB] (Cf. MEEP N°13 - Educateur spécialisé)
- Educateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier [434f] (Cf. MEEP N°13 - Educateur spécialisé)
- **Electricien** (MEEP N°14)
- Electriciens qualifiés de type artisanal (y c. bâtiment) [633a] (Cf. MEEP N°14 - Electricien)
- Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels [633d] (Cf. MEEP N°1 - Agent de maintenance en ascenseur)
- Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels / Dépanneur d'ascenseur, ouvrier qualifié [633d.T.AA] (Cf. MEEP N°1 - Agent de maintenance en ascenseur)
- Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels [633d] (Cf. MEEP N°2 - Agent de montage en ascenseur)
- Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels / Monteur d'ascenseur, ouvrier qualifié [633d.A.AC] (Cf. MEEP N°2 - Agent de montage en ascenseur)
- Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels [633d] (Cf. MEEP N°14 - Electricien)
- **Employé au tri des déchets** (MEEP N°75)
- Employé de commerce (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- Employé de fast-food (Cf. MEEP N°16 - Equipier de restauration rapide hamburger)
- Employé de grande surface (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- Employé de magasinage (libre-service) (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- **Employé de pressing** (MEEP N°96)
- Employé de rayons (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- Employé de réception - magasinage - (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Employé de réception (Cf. MEEP N°41 - Réceptionniste d'hôtel)
- Employé de restauration rapide (Cf. MEEP N°16 - Equipier de restauration rapide hamburger)
- **Employé de station-service** (MEEP N°104)
- Employé d'immeuble (Cf. MEEP N°18 - Gardien d'immeuble)
- Employé du hall (Cf. MEEP N°41 - Réceptionniste d'hôtel)
- Employé familial (Cf. MEEP N°3 - Aide à domicile)
- **Employé Libre-Service** (MEEP N°15)
- Employé(e) des pompes funèbres (Cf. MEEP N°120 - Opérateur funéraire)
- Employés administratifs non qualifiés / Agent administratif (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé non qualifié [543h.A.AA] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Employés administratifs non qualifiés [543h] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises [543g] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)

MEEP Version 2024

Liste des métiers couverts

- Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises / Agent administratif (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé qualifié [543g.A.AA] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises / Agent de bureau (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé qualifié [543g.A.AB] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises / Employé administratif (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé qualifié [543g.A.AK] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Employés de l'hôtellerie : réception et hall / Employé de réception (hôtellerie), employé [561e.T.AB] (Cf. MEEP N°41 - Réceptionniste d'hôtel)
- Employés de l'hôtellerie : réception et hall / Employé du hall, employé [561e.A.AD] (Cf. MEEP N°41 - Réceptionniste d'hôtel)
- Employés de l'hôtellerie : réception et hall / Réceptionnaire d'hôtellerie, employé, ouvrier qualifié, non qualifié [561e.A.AJ] (Cf. MEEP N°41 - Réceptionniste d'hôtel)
- Employés de l'hôtellerie : réception et hall / Réceptionniste (hôtellerie), employé, ouvrier non qualifié [561e.T.AC] (Cf. MEEP N°41 - Réceptionniste d'hôtel)
- Employés de l'hôtellerie : réception et hall [561e] (Cf. MEEP N°41 - Réceptionniste d'hôtel)
- Employés de libre-service du commerce et magasiniers / Employé de commerce (commerce), employé, ouvrier qualifié, non qualifié [551a.A.AB] (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- Employés de libre-service du commerce et magasiniers / Employé de grande surface, employé, ouvrier qualifié, non qualifié [551a.A.AC] (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- Employés de libre-service du commerce et magasiniers / Employé de libre-service, ouvrier qualifié, non qualifié, employé [551a.T.AA] (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- Employés de libre-service du commerce et magasiniers [551a] (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers [563c] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers / Employé de ménage [563c.T.AA] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers / Employé de nettoyage (chez un particulier) [563c.T.AB] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers / Femme de ménage (chez un particulier) [563c.T.AC] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Employés des services divers / Agent des pompes funèbres, employé [564b.A.AA] (Cf. MEEP N°120 - Opérateur funéraire)
- Employés des services divers [564b] (Cf. MEEP N°120 - Opérateur funéraire)
- Employés des services techniques des assurances / Agent administratif (assurances), employé [545c.A.AA] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Employés des services techniques des assurances [545c] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie / Femme de chambre (hôtel), employé [561f.T.AA] (Cf. MEEP N°17 - Femme de chambre / Valet de chambre)
- Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie / Femme de chambre (hôtel), employée [561f.A.AC] (Cf. MEEP N°17 - Femme de chambre / Valet de chambre)
- Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie / Femme de ménage (hôtellerie, sauf Etat, coll. loc) [561f.A.AD] (Cf. MEEP N°17 - Femme de chambre / Valet de chambre)
- Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie / Lingère (hôtel), employée [561f.A.AF] (Cf. MEEP N°69 - Opérateur en blanchisserie)
- Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie / Valet de chambre (hôtel), employé [561f.A.AH] (Cf. MEEP N°17 - Femme de chambre / Valet de chambre)
- Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie / Veilleur de nuit (hôtel), employé [561f.T.AB] (Cf. MEEP N°41 - Réceptionniste d'hôtel)
- Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie [561f] (Cf. MEEP N°69 - Opérateur en blanchisserie)
- Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie [561f] (Cf. MEEP N°17 - Femme de chambre / Valet de chambre)
- Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie [561f] (Cf. MEEP N°41 - Réceptionniste d'hôtel)

MEEP Version 2024

Liste des métiers couverts

- Employés non qualifiés des services comptables ou financiers / Agent comptable (sauf Etat, coll. loc.), employé non qualifié [543c.A.AA] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Employés non qualifiés des services comptables ou financiers / Secrétaire comptable (sauf Etat, coll. loc.), employé non qualifié [543c.T.AD] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Employés non qualifiés des services comptables ou financiers [543c] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Employés qualifiés des services commerciaux des entreprises (hors vente) [543f] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Employés qualifiés des services commerciaux des entreprises (hors vente) / Employé de service commercial (hors vente) (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié [543f.T.AB] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Employés qualifiés des services comptables ou financiers / Agent comptable (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié [543b.A.AA] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Employés qualifiés des services comptables ou financiers / Aide comptable (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié [543b.T.AA] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Employés qualifiés des services comptables ou financiers / Comptable sténodactylo (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié [543b.A.AF] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Employés qualifiés des services comptables ou financiers / Employé de comptabilité (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié [543b.A.AK] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Employés qualifiés des services comptables ou financiers / Employé de bureau comptable (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié [543b.T.AB] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Employés qualifiés des services comptables ou financiers / Facturière, employée qualifiée [543b.T.AC] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Employés qualifiés des services comptables ou financiers [543b] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Equipier hôte/ hôtesse (Cf. MEEP N°16 - Equipier de restauration rapide hamburger)
- Equipier polyvalent (Cf. MEEP N°16 - Equipier de restauration rapide hamburger)
- **Equipier restauration rapide hamburger** (MEEP N°16)
- Escrireur (Cf. MEEP N°88 - Cascadeur)
- Esthéticien(ne)-vendeur(se) (Cf. MEEP N°109 - Esthéticienne)
- **Esthéticienne** (MEEP N°109)
- Esthéticienne spécialisée en maquillage professionnel (milieu du spectacle, TV...) (Cf. MEEP N°109 - Esthéticienne)
- Esthéticienne spécialisée en onguerie (Cf. MEEP N°109 - Esthéticienne)
- Esthéticienne spécialisée psychosthétique (milieu hospitalier, carcéral, social) (Cf. MEEP N°109 - Esthéticienne)
- Etanchéiste (Cf. MEEP N°30 - Applicateur d'étanchéité)
- Etancheur (Cf. MEEP N°30 - Applicateur d'étanchéité)
- Expert forestier (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Expert-comptable (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Façadier (Cf. MEEP N°55 - Façadier enduiseur)
- **Façadier enduiseur** (MEEP N°55)
- **Façadier ravaleur ragréeur** (MEEP N°56)
- Façadier-peintre (Cf. MEEP N°55 - Façadier enduiseur)
- Façonneur/façonneuse bois et matériaux associés (production de série) (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Facturier (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- **Femme de chambre / valet de chambre** (MEEP N°17)
- Femme ménage (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Femme ou homme toutes mains (Cf. MEEP N°17 - Femme de chambre / Valet de chambre)
- **Fleuriste** (MEEP N°48)
- Fleuriste décorateur (Cf. MEEP N°48 - Fleuriste)
- Fleuriste grainetier (Cf. MEEP N°48 - Fleuriste)
- Fleuriste horticulteur (Cf. MEEP N°48 - Fleuriste)
- Fleuriste marbrier (Cf. MEEP N°48 - Fleuriste)
- Forestier (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Fossoyeur (Cf. MEEP N°114 - Thanatopracteur)
- Garçon/Serveuse de restaurant (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Garde (Cf. MEEP N°67 - Convoyeur de fonds)
- Gardien (Cf. MEEP N°18 - Gardien d'immeuble)
- . (MEEP N°18)
- Gardien responsable (Cf. MEEP N°18 - Gardien d'immeuble)
- Gérant fleuriste (Cf. MEEP N°48 - Fleuriste)
- Gestionnaire comptable (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Gestionnaire des stocks (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Gestionnaire en documentation (Cf. MEEP N°95 - Documentaliste)
- Gondolier (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)

- Grilladin (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Groupman (Cf. MEEP N°85 - Technicien de la lumière)
- **Grutier** (MEEP N°57)
- **Habilleur** (MEEP N°105)
- Habilleur confirmé (Cf. MEEP N°105 - Habilleur)
- Habilleur costumier (Cf. MEEP N°105 - Habilleur)
- Habilleur de spectacle (Cf. MEEP N°105 - Habilleur)
- Habilleur de théâtre (Cf. MEEP N°105 - Habilleur)
- Habilleuse couturière (Cf. MEEP N°105 - Habilleur)
- Habilleuse expérimentée (Cf. MEEP N°105 - Habilleur)
- Habilleuse maquilleuse (Cf. MEEP N°105 - Habilleur)
- Habilleuse professionnelle (Cf. MEEP N°105 - Habilleur)
- Hôte de caisse (Cf. MEEP N°34 - Caissier libre-service)
- Hôte de caisse en station-service (Cf. MEEP N°104 - Employé de station-service)
- Hôte de table (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Hotliner (Cf. MEEP N°43 - Téléopérateur)
- Hyperbariste (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Hyperbariste en immersion (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Hyperbariste en milieu sec (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Hyperbariste un milieu humide (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- **Infirmier** (MEEP N°19)
- Infirmier diplômé d'Etat (Cf. MEEP N°19 - Infirmier)
- Infirmier scolaire (Cf. MEEP N°19 - Infirmier)
- Infirmière hyperbariste (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Infirmiers en soins généraux / Elève infirmier (hors bloc opératoire et anesthésie) [431f.A.AA] (Cf. MEEP N°19 - Infirmier)
- Infirmiers en soins généraux / Infirmier à domicile [431f.A.AB] (Cf. MEEP N°19 - Infirmier)
- Infirmiers en soins généraux / Infirmier autorisé ou assimilé [431f.A.AC] (Cf. MEEP N°19 - Infirmier)
- Infirmiers en soins généraux / Infirmier de centre de santé [431f.A.AF] (Cf. MEEP N°19 - Infirmier)
- Infirmiers en soins généraux / Infirmier de réanimation [431f.A.AG] (Cf. MEEP N°19 - Infirmier)
- Infirmiers en soins généraux / Infirmier diplômé d'état (sauf psychiatrique ou spécialisé) [431f.T.AA] (Cf. MEEP N°19 - Infirmier)
- Infirmiers en soins généraux / Infirmier spécialisé de laboratoire [431f.A.AL] (Cf. MEEP N°19 - Infirmier)
- Infirmiers en soins généraux [431f] (Cf. MEEP N°19 - Infirmier)
- Infographiste en publicité (Cf. MEEP N°97 - Directeur artistique en publicité)
- Ingénieur de recherche en archéologie (Cf. MEEP n°80 - Archéologue)
- Ingénieur d'études en archéologie (Cf. MEEP n°80 - Archéologue)
- Ingénieur documentaliste (Cf. MEEP N°95 - Documentaliste)
- Ingénieur forestier (exploitation) (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Ingénieur lumière (Cf. MEEP N°85 - Technicien de la lumière)
- Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique / Chercheur (s.a.i.) (Etat, coll. loc.) [342g.A.AB] (Cf. MEEP n°80 - Archéologue)
- Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique / Chercheur CNRS [342g.A.AA] (Cf. MEEP n°80 - Archéologue)
- Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique / Ingénieur de recherche (EPST, Education nationale) [342g.T.AC] (Cf. MEEP n°80 - Archéologue)
- Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique [342g] (Cf. MEEP n°80 - Archéologue)
- Inspecteur comptable et financier (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- **Installateur sanitaire** (MEEP N°58)
- Installateur(trice)-maintenicien(ne) en ascenseurs (et autres systèmes automatiques) (Cf. MEEP N°1 - Agent de maintenance en ascenseur)
- Intervenant à domicile (Cf. MEEP N°3 - Aide à domicile)
- **Jardinier** (MEEP N°49)
- Jardinier de terrain de golf (Cf. MEEP N°49 - Jardinier)
- Jardiniers / Employé communal jardinier [631a.A.AA] (Cf. MEEP N°49 - Jardinier)
- Jardiniers / Employé jardinier [631a.A.AB] (Cf. MEEP N°49 - Jardinier)
- Jardiniers / Jardinier [631a.T.AA] (Cf. MEEP N°49 - Jardinier)
- Jardiniers / Jardinier cantonnier [631a.A.AD] (Cf. MEEP N°49 - Jardinier)
- Jardiniers / Jardinier horticulteur [631a.A.AF] (Cf. MEEP N°49 - Jardinier)
- Jardiniers / Jardinier municipal [631a.T.AB] (Cf. MEEP N°49 - Jardinier)
- Jardiniers / Jardinier paysagiste [631a.T.AC] (Cf. MEEP N°49 - Jardinier)
- Jardiniers / Manoeuvre jardinier [631a.A.AG] (Cf. MEEP N°49 - Jardinier)

- Jardiniers [631a] (Cf. MEEP N°49 - Jardinier)
- Joaillier (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- Journalistes (y c. rédacteurs en chef) / Reporter cameraman [352a.A.AK] (Cf. MEEP N°82 - Cadreur)
- Journalistes (y c. rédacteurs en chef) [352a] (Cf. MEEP N°82 - Cadreur)
- Lapidaire (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- Levageur (Cf. MEEP N°57 - Grutier)
- Lingère (Cf. MEEP N°69 - Opérateur en blanchisserie)
- Livreur (Cf. MEEP N°111 - Chauffeur livreur)
- Machiniste sur machine à bois (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- **Maçon bâtiment** (MEEP N°20)
- Maçon carreleur (Cf. MEEP N°45 - Carreleur)
- Maçon façadier (Cf. MEEP N°55 - Façadier enduiseur)
- Maçon finisseur (Cf. MEEP N°20 - Maçon bâtiment)
- Maçon génie civil (Cf. MEEP N°21 - Maçon TP)
- **Maçon TP** (MEEP N°21)
- Maçon voieries et réseaux divers (VRD) (Cf. MEEP N°21 - Maçon TP)
- Maçons qualifiés / Carreleur (maçon, mosaïste), ouvrier qualifié [632a.T.AA] (Cf. MEEP N°45 - Carreleur)
- Maçons qualifiés / Enduiseur (btp), ouvrier qualifié [632a.A.AK] (Cf. MEEP N°55 - Façadier enduiseur)
- Maçons qualifiés / Etancheïste, étancheur, ouvrier qualifié [632a.A.AL] (Cf. MEEP N°30 - Applicateur d'étanchéité)
- Maçons qualifiés / Maçon, ouvrier qualifié [632a.A.AP] (Cf. MEEP N°20 - Maçon bâtiment)
- Maçons qualifiés / Maçon, ouvrier qualifié [632a.A.AP] (Cf. MEEP N°21 - Maçon TP)
- Maçons qualifiés / Ravaleur, ouvrier qualifié [632a.A.AS] (Cf. MEEP N°56 - Façadier ravaleur ragréeur)
- Maçons qualifiés [632a] (Cf. MEEP N°20 - Maçon bâtiment)
- Maçons qualifiés [632a] (Cf. MEEP N°21 - Maçon TP)
- Maçons qualifiés [632a] (Cf. MEEP N°30 - Applicateur d'étanchéité)
- Maçons qualifiés [632a] (Cf. MEEP N°45 - Carreleur)
- Maçons qualifiés [632a] (Cf. MEEP N°55 - Façadier enduiseur)
- Maçons qualifiés [632a] (Cf. MEEP N°56 - Façadier ravaleur ragréeur)
- Magasinier - manutentionnaire - (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- **Magasinier** (MEEP N°118)
- Magasinier cariste (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Magasinier matériaux constructeur (Cf. MEEP N°8 - Cariste)
- Magasinier préparateur de commandes (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Magasinier qualifié (Cf. MEEP N°110 - Préparateur de commandes drive en grande distribution)
- Magasinier qualifié (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Magasinier vendeur (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Magasinier/cariste (Cf. MEEP N°8 - Cariste)
- Magasiniers qualifiés / Employé de réception (magasinage), ouvrier qualifié, employé [653a.A.AA] (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- Magasiniers qualifiés / Employé de réception (magasinage), ouvrier qualifié, employé [653a.A.AA] (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Magasiniers qualifiés / Gestionnaire des stocks, ouvrier qualifié, employé [653a.A.AB] (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Magasiniers qualifiés / Magasinier (manutentionnaire), ouvrier qualifié, employé [653a.A.AF] (Cf. MEEP N°110 - Préparateur de commandes drive en grande distribution)
- Magasiniers qualifiés / Magasinier (manutentionnaire), ouvrier qualifié, employé [653a.A.AF] (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Magasiniers qualifiés / Magasinier préparateur de commande, ouvrier qualifié, employé [653a.A.AC] (Cf. MEEP N°110 - Préparateur de commandes drive en grande distribution)
- Magasiniers qualifiés / Magasinier préparateur de commande, ouvrier qualifié, employé [653a.A.AC] (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Magasiniers qualifiés / Magasinier vendeur, ouvrier qualifié, employé [653a.T.AA] (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Magasiniers qualifiés / Magasinier, ouvrier qualifié, employé [653a.T.AA] (Cf. MEEP N°8 - Cariste)
- Magasiniers qualifiés / Répartiteur de dépôt, ouvrier qualifié, employé [653a.A.AH] (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Magasiniers qualifiés / Stockiste, ouvrier qualifié, employé [653a.T.AB] (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Magasiniers qualifiés / Vendeur magasinier, ouvrier qualifié, employé [653a.A.AJ] (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Magasiniers qualifiés / Réceptionnaire-pointeur, ouvrier qualifié, employé [653a.A.AG] (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Magasiniers qualifiés [653a] (Cf. MEEP N°110 - Préparateur de commandes drive en grande distribution)

- Magasiniers qualifiés [653a] (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Magasiniers qualifiés [653a] (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- Magasiniers qualifiés [653a] (Cf. MEEP N°8 - Cariste)
- Magasiniers qualifiés [653a] (Cf. MEEP N°87 - Skiman)
- Maître brasseur (Cf. MEEP N°81 - Brasseur)
- Maître d'armes (Cf. MEEP N°88 - Cascadeur)
- Maître de ballet (Cf. MEEP N°62 - Danseur)
- Maître de cérémonie (Cf. MEEP N°120 - Opérateur funéraire)
- Maître de recherche en archéologie (Cf. MEEP n°80 - Archéologue)
- Maître d'équipage (Cf. MEEP N°98 - Marin pêcheur)
- Maître-chien (Cf. MEEP N°88 - Cascadeur)
- Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche / Maître d'équipage (marine marchande, pêche) [480b.T.AA] (Cf. MEEP N°98 - Marin pêcheur)
- Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche [480b] (Cf. MEEP N°98 - Marin pêcheur)
- Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente / Chef de caisses, non cadre [462b.A.AD] (Cf. MEEP N°34 - Caissier libre-service)
- Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente [462b] (Cf. MEEP N°34 - Caissier libre-service)
- Maîtrise de l'hébergement : hall et étages / Concierge d'hôtel, non cadre [468b.T.AB] (Cf. MEEP N°41 - Réceptionniste d'hôtel)
- Maîtrise de l'hébergement : hall et étages / Responsable ménage lingerie (hôtel), non cadre [468b.A.AR] (Cf. MEEP N°17 - Femme de chambre / Valet de chambre)
- Maîtrise de l'hébergement : hall et étages [468b] (Cf. MEEP N°17 - Femme de chambre / Valet de chambre)
- Maîtrise de l'hébergement : hall et étages [468b] (Cf. MEEP N°41 - Réceptionniste d'hôtel)
- Maîtrise de restauration : cuisine/production / Chef de cuisine sauf ouvrier qualifié, non qualifié, cadre [488a.T.AA] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Maîtrise de restauration : cuisine/production / Chef de partie, technicien, agent de maîtrise [488a.T.AB] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Maîtrise de restauration : cuisine/production / Cuisinier, technicien, agent de maîtrise [488a.A.AC] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Maîtrise de restauration : cuisine/production [488a] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Maîtrise de restauration : salle et service / Chef de rang [468a.T.AA] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Maîtrise de restauration : salle et service [468a] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables / Comptable (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise [461d.T.AC] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables / Employé de bureau comptable (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise [461d.A.AC] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables / Responsable de la comptabilité (sauf Etat, coll. loc.), non cadre [461d.A.AF] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables [461d] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Malteur (Cf. MEEP N°81 - Brasseur)
- Manoeuvre bâtiment (Cf. MEEP N°64 - Ouvrier exécution bâtiment gros œuvre)
- Manoeuvre de centrale d'enrobés (Cf. MEEP N°44 - Agent de centrale d'enrobés)
- Manoeuvre gros œuvre (Cf. MEEP N°64 - Ouvrier exécution bâtiment gros œuvre)
- Manucures, esthéticiens / Esthéticienne [562a.T.AA] (Cf. MEEP N°109 - Esthéticienne)
- Manucures, esthéticiens / Manucure [562a.T.AB] (Cf. MEEP N°109 - Esthéticienne)
- Manucures, esthéticiens [562a] (Cf. MEEP N°109 - Esthéticienne)
- Manucures, esthéticiens [562a] (Cf. MEEP N°40 - Prothésiste ongulaire)
- **Manutentionnaire** (MEEP N°119)
- Manutentionnaire cariste (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Manutentionnaire de chantier (Cf. MEEP N°64 - Ouvrier exécution bâtiment gros œuvre)
- Manutentionnaires non qualifiés / Accrocheur (manutention) [676a.A.AA] (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Manutentionnaires non qualifiés / Agent de manutention, ouvrier non qualifié [676a.A.AB] (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Manutentionnaires non qualifiés / Bagagiste (hors hôtellerie) [676a.A.AC] (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Manutentionnaires non qualifiés / Bargier [676a.A.AD] (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)

MEEP Version 2024

Liste des métiers couverts

- Manutentionnaires non qualifiés / Basculeur, ouvrier non qualifié [676a.A.AF] (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Manutentionnaires non qualifiés / Commis de marée [676a.A.AG] (Cf. MEEP N°70 - Poissonnier)
- Manutentionnaires non qualifiés / Commis de marée [676a.A.AG] (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Manutentionnaires non qualifiés / Débardeur [676a.A.AH] (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Manutentionnaires non qualifiés / Elingueur [676a.A.AJ] (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Manutentionnaires non qualifiés / Employé de marée [676a.A.AK] (Cf. MEEP N°70 - Poissonnier)
- Manutentionnaires non qualifiés / Employé de marrée [676a.A.AK] (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Manutentionnaires non qualifiés / Manutentionnaire [676a.T.AA] (Cf. MEEP N°110 - Préparateur de commandes drive en grande distribution)
- Manutentionnaires non qualifiés / Manutentionnaire [676a.T.AA] (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Manutentionnaires non qualifiés / Manutentionnaire expéditeur [676a.A.AL] (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Manutentionnaires non qualifiés / Manutentionnaire haute couture [676a.A.AM] (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Manutentionnaires non qualifiés / Ouvrier de la manutention [676a.T.AB] (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Manutentionnaires non qualifiés / Perchiste (sauf cinéma, télévision), ouvrier non qualifié [676a.A.AN] (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Manutentionnaires non qualifiés / Porteur [676a.T.AC] (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Manutentionnaires non qualifiés [676a] (Cf. MEEP N°110 - Préparateur de commandes drive en grande distribution)
- Manutentionnaires non qualifiés [676a] (Cf. MEEP N°119 - Manutentionnaire)
- Manutentionnaires non qualifiés [676a] (Cf. MEEP N°70 - Poissonnier)
- **Maquilleur** (MEEP N°22)
- Maquilleur effets spéciaux (Cf. MEEP N°22 - Maquilleur)
- Marin grande pêche (Cf. MEEP N°98 - Marin pêcheur)
- **Marin pêcheur** (MEEP N°98)
- Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture / Marin grande pêche si salarié [692a.A.AC] (Cf. MEEP N°98 - Marin pêcheur)
- Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture / Marin pêcheur si salarié [692a.T.AA] (Cf. MEEP N°98 - Marin pêcheur)
- Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture / Matelot (pêche) [692a.A.AG] (Cf. MEEP N°98 - Marin pêcheur)
- Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture / Pêcheur si salarié [692a.A.AM] (Cf. MEEP N°98 - Marin pêcheur)
- Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture [692a] (Cf. MEEP N°98 - Marin pêcheur)
- **Marionnettiste** (MEEP N°99)
- **Marqueur de chaussures** (MEEP N°59)
- Matelot à la pêche (Cf. MEEP N°98 - Marin pêcheur)
- **Mécanicien automobile** (MEEP N°23)
- Mécanicien de centrale d'enrobés (Cf. MEEP N°44 - Agent de centrale d'enrobés)
- Mécanicien réparateur (Cf. MEEP N°23 - Mécanicien automobile)
- Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile [634c] (Cf. MEEP N°9 - Carrossier)
- Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile / Mécanicien carrossier, ouvrier qualifié [634c.A.AD] (Cf. MEEP N°9 - Carrossier)
- Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile [634c] (Cf. MEEP N°23 - Mécanicien automobile)
- Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile / Chef mécanicien (transport routier, réparation automobile), ouvrier qualifié [634c.A.AB] (Cf. MEEP N°23 - Mécanicien automobile)
- Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile / Mécanicien réparateur automobile, ouvrier qualifié [634c.T.AD] (Cf. MEEP N°23 - Mécanicien automobile)
- Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile / Mécanicien d'entretien (transport routier, réparation automobile), ouvrier qualifié [634c.A.AF] (Cf. MEEP N°23 - Mécanicien automobile)
- Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile / Garagiste mécanicien, ouvrier qualifié [634c.T.AC] (Cf. MEEP N°23 - Mécanicien automobile)
- Mécanicien-tôlier-peintre (Cf. MEEP N°51 - Peintre en carrosserie)

- Médailleur (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- Médecin hyperbariste (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- **Menuisier bois fabrication** (MEEP N°50)
- Menuisier industriel bois (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Menuisiers qualifiés du bâtiment / Menuisier (sauf ameublement, menuiserie industrielle), ouvrier qualifié [632d.A.AK] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Menuisiers qualifiés du bâtiment / Menuisier d'entretien, ouvrier qualifié [632d.T.AA] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Menuisiers qualifiés du bâtiment / Menuisier du bâtiment, ouvrier qualifié [632d.T.AB] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Menuisiers qualifiés du bâtiment / Menuisier poseur, ouvrier qualifié [632d.A.AJ] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Menuisiers qualifiés du bâtiment / Raboteur vitrificateur, ouvrier qualifié [632d.A.AL] (Cf. MEEP N°71 - Ponceur vitrificateur de parquet)
- Menuisiers qualifiés du bâtiment [632d] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Menuisiers qualifiés du bâtiment [632d] (Cf. MEEP N°71 - Ponceur vitrificateur de parquet)
- **Métallier** (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- **Métalliers, serruriers qualifiés / Métallier, ouvrier qualifié [634b.T.AC]** (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- **Métalliers, serruriers qualifiés [634b]** (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- **Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés / Mécanicien auto, ouvrier non qualifié [682a.T.AB]** (Cf. MEEP N°23 - Mécanicien automobile)
- **Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés / Apprenti mécanicien auto [682a.A.AC]** (Cf. MEEP N°23 - Mécanicien automobile)
- **Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés / Peintre en automobile (sauf industrie), ouvrier non qualifié [682a.A.AN]** (Cf. MEEP N°51 - Peintre en carrosserie)
- **Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés [682a]** (Cf. MEEP N°23 - Mécanicien automobile)
- **Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés [682a]** (Cf. MEEP N°51 - Peintre en carrosserie)
- **Moniteur de plongée** (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- **Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels / Moniteur sportif [424a.T.AA]** (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- **Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels / Sportif professionnel [424a.T.AB]** (Cf. MEEP N°62 - Danseur)
- **Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels [424a]** (Cf. MEEP N°62 - Danseur)
- **Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels [424a]** (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- **Monteur - raccordeur réseaux télé-vidéo communications** (Cf. MEEP N°14 - Electricien)
- **Monteur** (Cf. MEEP N°100 - Monteur image)
- **Monteur câbleur** (Cf. MEEP N°14 - Electricien)
- **Monteur câbleur raccordeur fibres optiques** (MEEP N°77)
- **Monteur d'effets spéciaux** (Cf. MEEP N°100 - Monteur image)
- **Monteur électricien réseau aéro-souterrain** (MEEP N°76)
- **Monteur en ascenseurs** (Cf. MEEP N°2 - Agent de montage en ascenseur)
- **Monteur en orfèvrerie** (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- **Monteur en radiotéléphonie mobile** (MEEP N°68)
- **Monteur image** (MEEP N°100)
- **Monteur installation sanitaire** (Cf. MEEP N°58 - Installateur sanitaire)
- **Monteur réseaux électriques extérieurs** (Cf. MEEP N°76 - Monteur électricien réseau aéro-souterrain)
- **Monteur stations radiocommunication** (Cf. MEEP N°68 - Monteur en radiotéléphonie mobile)
- **Monteur truquiste** (Cf. MEEP N°100 - Monteur image)
- **Monteur/monteuse d'ouvrages en bois et matériaux associés (production de série)** (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- **Monteurs câbleurs qualifiés en électricité / Câbleur en armoires électriques, ouvrier qualifié [622c.T.AA]** (Cf. MEEP N°14 - Electricien)
- **Monteurs câbleurs qualifiés en électricité / Electricien (électricité), ouvrier qualifié [622c.A.AJ]** (Cf. MEEP N°14 - Electricien)
- **Monteurs câbleurs qualifiés en électricité / Monteur électricien EDF, ouvrier qualifié [622c.A.AS]** (Cf. MEEP N°76 - Monteur électricien réseau aéro-souterrain)
- **Monteurs câbleurs qualifiés en électricité [622c]** (Cf. MEEP N°14 - Electricien)

- Monteurs câbleurs qualifiés en électricité [622c] (Cf. MEEP N°76 - Monteur électricien réseau aéro-souterrain)
- Monteurs qualifiés en agencement, isolation / Menuisier d'agencement, ouvrier qualifié [632j.A.AD] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Monteurs qualifiés en agencement, isolation / Menuisier installateur, ouvrier qualifié [632j.A.AF] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Monteurs qualifiés en agencement, isolation [632j] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Monteurs, metteurs au point très qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant à l'unité ou en petite série [624b] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Monteurs, metteurs au point très qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant à l'unité ou en petite série / Monteur soudeur, ouvrier très qualifié [624b.A.AQ] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Monteur-soudeur (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Monteur-vendeur en lunetterie (Cf. MEEP N°107 - Opticien-lunetier)
- Musicien classique (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Musicien classique (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Musicien classique (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- Musicien de bal (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Musicien de bal (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Musicien de bal (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- Musicien de jazz (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Musicien de jazz (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Musicien de jazz (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- Musicien de rang (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Musicien de rang (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Musicien de rang (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- Musicien de studio (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Musicien de studio (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Musicien de studio (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- Musicien d'orchestre (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Musicien d'orchestre (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Musicien d'orchestre (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- **Musicien instrumentiste (instrument à cordes)** (MEEP N°83)
- **Musicien instrumentiste (instrument à percussion)** (MEEP N°117)
- **Musicien instrumentiste (instrument à vent)** (MEEP N°116)
- Musicien intervenant (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Musicien intervenant (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Musicien intervenant (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- Musicien soliste (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Musicien soliste (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Musicien soliste (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- Musicien-chercheur (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Musicien-chercheur (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Musicien-chercheur (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- **Nettoyeur** (MEEP N°24)
- Nettoyeur de surfaces (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Nettoyeur machiniste (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Nettoyeur polyvalent (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Nettoyeurs / Agent de nettoyage (nettoyage industriel, bureaux, immeubles) [684a.A.AB] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Nettoyeurs / Agent de propreté (nettoyage industriel, bureaux, immeubles) [684a.T.AA] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Nettoyeurs / Agent de surface (nettoyage industriel) [684a.A.AC] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Nettoyeurs / Agent d'entretien (nettoyage industriel) [684a.A.AA] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Nettoyeurs / Employé de nettoyage (nettoyage industriel, bureaux, immeubles) [684a.T.AB] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Nettoyeurs / Employé d'immeuble (nettoyage) [684a.A.AH] (Cf. MEEP N°18 - Gardien d'immeuble)
- Nettoyeurs / Employé d'immeuble (nettoyage) [684a.A.AH] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)

- Nettoyeurs / Femme de ménage (nettoyage industriel, sauf Etat) [684a.T.AC] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Nettoyeurs / Femme de ménage (sauf enseignement, santé, services domestiques, services des hôtels, cafés, restaurants) [684a.T.AD] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Nettoyeurs / Manoeuvre (nettoyage) [684a.A.AL] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Nettoyeurs / Nettoyeur [684a.A.AN] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Nettoyeurs / Ouvrier nettoyeur [684a.T.AF] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Nettoyeurs / Technicien (ne) de surface [684a.A.AR] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Nettoyeurs [684a] (Cf. MEEP N°18 - Gardien d'immeuble)
- Nettoyeurs [684a] (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Opérateur de prise de vue (Cf. MEEP N°82 - Cadreur)
- Opérateur de station-service (Cf. MEEP N°104 - Employé de station-service)
- **Opérateur en blanchisserie** (MEEP N°69)
- Opérateur en désamiantage (Cf. MEEP N°54 - Désamianteur)
- **Opérateur funéraire** (MEEP N°120)
- Opérateur lumière (Cf. MEEP N°85 - Technicien de la lumière)
- Opérateur projectionniste (Cf. MEEP N°26 - Projectionniste)
- Opérateur/opératrice d'entretien des articles textiles (Cf. MEEP N°69 - Opérateur en blanchisserie)
- Opérateurs qualifiés sur machine de soudage / Soudeur monteur sur machine de soudage, ouvrier qualifié [623d.A.AC] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Opérateurs qualifiés sur machine de soudage / Soudeur sur machine de soudage, ouvrier qualifié [623d.T.AB] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Opérateurs qualifiés sur machine de soudage / Soudeur sur métaux sur machine de soudage, ouvrier qualifié [623d.A.AD] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Opérateurs qualifiés sur machine de soudage [623d] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Opticien (Cf. MEEP N°107 - Opticien-lunetier)
- **Opticien-lunetier** (MEEP N°107)
- Opticien-lunetier détaillant (Cf. MEEP N°107 - Opticien-lunetier)
- Opticien-optométriste (Cf. MEEP N°107 - Opticien-lunetier)
- Opticiens lunetiers et audioprothésistes / Opticien lunetier [433b.T.AB] (Cf. MEEP N°107 - Opticien-lunetier)
- Opticiens lunetiers et audioprothésistes [433b] (Cf. MEEP N°107 - Opticien-lunetier)
- Orfèvre (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- Ornementaliste (Cf. MEEP N°103 - Sculpteur en décors)
- Orthésiste (Cf. MEEP N°121 - Orthoprothésiste)
- **Orthoprothésiste** (MEEP N°121)
- Ouvrier boucher (Cf. MEEP N°6 - Boucher)
- Ouvrier boulanger (Cf. MEEP N°7 - Boulanger)
- Ouvrier boulanger-pâtissier (Cf. MEEP N°7 - Boulanger)
- Ouvrier brasseur (Cf. MEEP N°81 - Brasseur)
- Ouvrier d'entretien des espaces verts (Cf. MEEP N°49 - Jardinier)
- Ouvrier désamianteur (Cf. MEEP N°54 - Désamianteur)
- **Ouvrier exécution bâtiment gros œuvre** (MEEP N°64)
- Ouvrier paysagiste (Cf. MEEP N°49 - Jardinier)
- Ouvriers d'art / Bijoutier (sauf commerce), ouvrier qualifié [637b.A.AK] (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- Ouvriers d'art / Joaillier (sauf commerce), ouvrier qualifié [637b.A.SK] (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- Ouvriers d'art / Lapidaire, ouvrier qualifié [637b.A.DL] (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- Ouvriers d'art / Médailleur, ouvrier qualifié [637b.A.FG] (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- Ouvriers d'art / Orfèvre (sauf commerce), ouvrier qualifié [637b.A.FJ] (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- Ouvriers d'art / Perceur de pierres précieuses, ouvrier qualifié [637b.A.FY] (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- Ouvriers d'art / Sertisseur, ouvrier qualifié [637b.A.HD] (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- Ouvriers d'art / Staffeur ornemaniste, ouvrier qualifié [637b.A.HG] (Cf. MEEP N°103 - Sculpteur en décors)
- Ouvriers d'art / Tailleur de pierres fines ou dures, ouvrier qualifié [637b.A.HQ] (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- Ouvriers d'art / Teinturier sur pelleterie, ouvrier qualifié [637b.A.HT] (Cf. MEEP N°96 - Employé de pressing)
- Ouvriers d'art [637b] (Cf. MEEP N°103 - Sculpteur en décors)
- Ouvriers d'art [637b] (Cf. MEEP N°106 - Tapissier garnisseur de mobilier)
- Ouvriers d'art [637b] (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)

- Ouvriers d'art [637b] (Cf. MEEP N°96 - Employé de pressing)
- Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton [627f] (Cf. MEEP N°46 - Conducteur de machine à imprimer)
- Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton / Conducteur de ligne de fabrication (imprimerie, papier-carton), ouvrier qualifié [627f.T.AD] (Cf. MEEP N°46 - Conducteur de machine à imprimer)
- Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton / Conducteur offset, ouvrier qualifié [627f.T.AF] (Cf. MEEP N°46 - Conducteur de machine à imprimer)
- Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton / Conducteur rotative, ouvrier qualifié [627f.T.AG] (Cf. MEEP N°46 - Conducteur de machine à imprimer)
- Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton / Conducteur typographe, ouvrier qualifié [627f.T.AH] (Cf. MEEP N°46 - Conducteur de machine à imprimer)
- Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture / Fendeur (sylviculture) [691f.T.AB] (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture / Manoeuvre forestier [691f.A.AC] (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture [691f] (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Ouvriers de production non qualifiés : chimie, pharmacie, plasturgie [674a] (Cf. MEEP N°54 - Désamianteur)
- Ouvriers de production non qualifiés : chimie, pharmacie, plasturgie / Ouvrier en amiante, ouvrier non qualifié [674a.A.BB] (Cf. MEEP N°54 - Désamianteur)
- Ouvriers de production non qualifiés : industrie lourde du bois, fabrication des papiers et cartons [674e] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Ouvriers de production non qualifiés : industrie lourde du bois, fabrication des papiers et cartons / Ouvrier (fabrication de panneaux de bois), ouvrier non qualifié [674e.A.AS] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement [675b] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement / Agent d'usinage bois, ouvrier non qualifié [675b.A.AB] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement [675b] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement / Agent de montage bois, ouvrier non qualifié [675b.T.AA] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement [675b] (Cf. MEEP N°71 - Ponceur vitrificateur de parquet)
- Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement / Vernisseur (bois, ameublement) (sauf vernisseur d'art), ouvrier non qualifié [675b.A.AX] (Cf. MEEP N°71 - Ponceur vitrificateur de parquet)
- Ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications [621d] (Cf. MEEP N°76 - Monteur électricien réseau aéro-souterrain)
- Ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications [621d] (Cf. MEEP N°89 - Caténariste)
- Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés / Agent de logistique en magasinage, ouvrier non qualifié [676c.A.AB] (Cf. MEEP N°110 - Préparateur de commandes drive en grande distribution)
- Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés / Préparateur de commande, ouvrier non qualifié [676c.T.AD] (Cf. MEEP N°110 - Préparateur de commandes drive en grande distribution)
- Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés [676c] (Cf. MEEP N°110 - Préparateur de commandes drive en grande distribution)
- Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels / Coiffeur posticheur (théâtre, audiovisuel, spectacles) [637c.T.AB] (Cf. MEEP N°10 - Coiffeur)

- Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels / Perruquier (théâtre, audiovisuel, spectacles) [637c.T.AN] (Cf. MEEP N°10 - Coiffeur)
- Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels / Opérateur projectionniste (salle de cinéma, salle de spectacles) [637c.A.AK] (Cf. MEEP N°26 - Projectionniste)
- Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels / Costumier (théâtre, audiovisuel, spectacles) [637c.T.AC] (Cf. MEEP N°61 - Costumier(ère))
- Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels / Accessoiriste (théâtre, audiovisuel, spectacles) [637c.T.AA] (Cf. MEEP N°103 - Sculpteur en décors)
- Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels / Habilleuse (théâtre, audiovisuel, spectacles) [637c.T.AG] (Cf. MEEP N°105 - Habilleur)
- Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels [637c] (Cf. MEEP N°10 - Coiffeur)
- Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels [637c] (Cf. MEEP N°22 - Maquilleur)
- Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels [637c] (Cf. MEEP N°26 - Projectionniste)
- Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels [637c] (Cf. MEEP N°61 - Costumier(ère))
- Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels [637c] (Cf. MEEP N°85 - Technicien de la lumière)
- Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels [637c] (Cf. MEEP N°103 - Sculpteur en décors)
- Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels [637c] (Cf. MEEP N°105 - Habilleur)
- Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets [684b] (Cf. MEEP N°27 - Ripeur)
- Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Agent de collectivité ramassage des ordures, ouvrier non qualifié [684b.A.AK] (Cf. MEEP N°27 - Ripeur)
- Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Agent de salubrité, ouvrier non qualifié [684b.A.AM] (Cf. MEEP N°27 - Ripeur)
- Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Eboueur, ouvrier non qualifié [684b.T.AG] (Cf. MEEP N°27 - Ripeur)
- Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Ripeur, ouvrier non qualifié [684b.A.BC] (Cf. MEEP N°27 - Ripeur)
- Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets [684b] (Cf. MEEP N°49 - Jardinier)
- Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Agent d'entretien de l'espace rural, ouvrier non qualifié [684b.A.AB] (Cf. MEEP N°49 - Jardinier)
- Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Ouvrier d'entretien des espaces naturels, ouvrier non qualifié [684b.A.AX] (Cf. MEEP N°49 - Jardinier)
- Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets [684b] (Cf. MEEP N°75 - Employé au tri des déchets)
- Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Agent de tri des déchets, ouvrier non qualifié [684b.A.AQ] (Cf. MEEP N°75 - Employé au tri des déchets)
- Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Trieur de déchets, ouvrier non qualifié [684b.A.BG] (Cf. MEEP N°75 - Employé au tri des déchets)
- Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Agent de traitement des déchets, ouvrier non qualifié [684b.A.AN] (Cf. MEEP N°75 - Employé au tri des déchets)
- Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux [673c] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux / Soudeur par point, ouvrier non qualifié [673c.T.AF] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux / Assembleur par point, ouvrier non qualifié [673c.A.AF] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux / Contrôleur soudeur, ouvrier non qualifié [673c.A.AH] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)

- Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales [671a] (Cf. MEEP N°59 - Marqueur de chaussées)
- Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton [671c] (Cf. MEEP N°20 - Maçon bâtiment)
- Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton / Cimentier (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié [671c.T.AC] (Cf. MEEP N°20 - Maçon bâtiment)
- Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton [671c] (Cf. MEEP N°21 - Maçon TP)
- Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton / Manoeuvre (travaux publics) (Hors Etat, coll. loc.) [671c.A.AM] (Cf. MEEP N°21 - Maçon TP)
- Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton [671c] (Cf. MEEP N°29 - Applicateur d'enrobés)
- Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton / Bitumeur (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié [671c.A.AD] (Cf. MEEP N°29 - Applicateur d'enrobés)
- Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton [671c] (Cf. MEEP N°59 - Marqueur de chaussées)
- Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton [671c] (Cf. MEEP N°72 - Poseur de bordures)
- Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal / Blanchisseur, ouvrier non qualifié [685a.A.AD] (Cf. MEEP N°69 - Opérateur en blanchisserie)
- Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal / Blanchisseur, ouvrier non qualifié [685a.A.AD] (Cf. MEEP N°96 - Employé de pressing)
- Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal / Monteur en orfèvrerie, ouvrier non qualifié [685a.A.AY] (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal / Polisseur (aviveur) en orfèvrerie, ouvrier non qualifié [685a.A.AZ] (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal / Presseur (pressing), ouvrier non qualifié [685a.A.BD] (Cf. MEEP N°96 - Employé de pressing)
- Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal [685a] (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal [685a] (Cf. MEEP N°69 - Opérateur en blanchisserie)
- Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal [685a] (Cf. MEEP N°96 - Employé de pressing)
- Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment / Manoeuvre (bâtiment) [681a.T.AA] (Cf. MEEP N°64 - Ouvrier exécution bâtiment gros œuvre)
- Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment [681a] (Cf. MEEP N°20 - Maçon bâtiment)
- Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment [681a] (Cf. MEEP N°30 - Applicateur d'étanchéité)
- Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment [681a] (Cf. MEEP N°64 - Ouvrier exécution bâtiment gros œuvre)
- Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment / Apprenti menuisier [681b.A.AB] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment / Plombier (industriel, chauffagiste, sanitaire, ...), ouvrier non qualifié [681b.T.AF] (Cf. MEEP N°58 - Installateur sanitaire)
- Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment [681b] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment [681b] (Cf. MEEP N°25 - Peintre applicateur de revêtements)
- Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment [681b] (Cf. MEEP N°55 - Façadier enduiseur)
- Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment [681b] (Cf. MEEP N°56 - Façadier ravaleur ragréneur)
- Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment [681b] (Cf. MEEP N°58 - Installateur sanitaire)
- Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment [681b] (Cf. MEEP N°89 - Caténariste)
- Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes [652a] (Cf. MEEP N°8 - Cariste)
- Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes / Cariste [652a.T.AA] (Cf. MEEP N°8 - Cariste)
- Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes / Chauffeur (cariste, élévateur) [652a.A.AB] (Cf. MEEP N°8 - Cariste)
- Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs,

- caristes / Conducteur de chariot élévateur (cariste) [652a.A.AF] (Cf. MEEP N°8 - Cariste)
- Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets [628e] (Cf. MEEP N°27 - Ripeur)
- Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Agent de collectivité ramassage des ordures, ouvrier qualifié [628e.A.AF] (Cf. MEEP N°27 - Ripeur)
- Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Agent de salubrité, ouvrier qualifié [628e.A.AK] (Cf. MEEP N°27 - Ripeur)
- Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Eboueur, ouvrier qualifié [628e.T.AD] (Cf. MEEP N°27 - Ripeur)
- Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Ripeur, ouvrier qualifié [628e.A.BC] (Cf. MEEP N°27 - Ripeur)
- Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets [628e] (Cf. MEEP N°54 - Désamianteur)
- Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets [628e] (Cf. MEEP N°75 - Employé au tri des déchets)
- Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement [627d] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement / Agent de montage bois, ouvrier qualifié [627d.A.AC] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement / Agent d'usinage bois, ouvrier qualifié [627d.A.AA] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement / Conducteur de ligne de fabrication (menuiserie, ameublement), ouvrier qualifié [627d.T.AB] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement / Formiste (ameublement, menuiserie industrielle), ouvrier qualifié [627d.A.AM] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement / Machiniste (menuiserie industrielle, ameublement), ouvrier qualifié [627d.T.AD] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement / Menuisier (menuiserie industrielle), ouvrier qualifié [627d.T.AG] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement / Menuisier en meubles, ouvrier qualifié [627d.A.AS] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement / Ponceur en ameublement, menuiserie, ouvrier qualifié [627d.A.AZ] (Cf. MEEP N°50 - Menuisier bois fabrication)
- Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux [624f] (Cf. MEEP N°9 - Carrossier)
- Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux / Peintre carrossier (industrie), ouvrier qualifié [624f.T.AC] (Cf. MEEP N°9 - Carrossier)
- Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux [624f] (Cf. MEEP N°51 - Peintre en carrosserie)
- Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux / Peintre carrossier (industrie), ouvrier qualifié [624f.T.AC] (Cf. MEEP N°51 - Peintre en carrosserie)
- Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales) [621f] (Cf. MEEP N°21 - Maçon TP)
- Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales) / Ouvrier des ponts et chaussées, ouvrier qualifié [621f.A.BJ] (Cf. MEEP N°21 - Maçon TP)
- Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales) / Ouvrier des travaux publics, ouvrier qualifié [621f.A.BK] (Cf. MEEP N°21 - Maçon TP)
- Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales) [621f] (Cf. MEEP N°29 - Applicateur d'enrobés)
- Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales) / Asphaltateur (Etat, coll. loc.),

- ouvrier qualifié [621f.T.AA] (Cf. MEEP N°29 - Applicateur d'enrobés)
- Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales) / Bitumeur (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié [621f.A.AD] (Cf. MEEP N°29 - Applicateur d'enrobés)
- Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales) [621f] (Cf. MEEP N°59 - Marqueur de chaussées)
- Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales) / Ouvrier des ponts et chaussées, ouvrier qualifié [621f.A.BJ] (Cf. MEEP N°59 - Marqueur de chaussées)
- Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales) [621f] (Cf. MEEP N°72 - Poseur de bordures)
- Ouvriers qualifiés divers de type artisanal / Blanchisseur, ouvrier qualifié [637d.A.AB] (Cf. MEEP N°69 - Opérateur en blanchisserie)
- Ouvriers qualifiés divers de type artisanal / Blanchisseur, ouvrier qualifié [637d.A.AB] (Cf. MEEP N°96 - Employé de pressing)
- Ouvriers qualifiés divers de type artisanal / Presseur (pressing) sauf onq, am [637d.A.AF] (Cf. MEEP N°96 - Employé de pressing)
- Ouvriers qualifiés divers de type artisanal [637d] (Cf. MEEP N°69 - Opérateur en blanchisserie)
- Ouvriers qualifiés divers de type artisanal [637d] (Cf. MEEP N°96 - Employé de pressing)
- Ouvriers qualifiés du travail du béton / Chapiste (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié [621b.A.AB] (Cf. MEEP N°45 - Carreleur)
- Ouvriers qualifiés du travail du béton / Ouvrier du bâtiment (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié [621b.A.AF] (Cf. MEEP N°64 - Ouvrier exécution bâtiment gros œuvre)
- Ouvriers qualifiés du travail du béton [621b] (Cf. MEEP N°45 - Carreleur)
- Ouvriers qualifiés du travail du béton [621b] (Cf. MEEP N°64 - Ouvrier exécution bâtiment gros œuvre)
- Parachutiste (Cf. MEEP N°88 - Cascadeur)
- Pavéur (Cf. MEEP N°21 - Maçon TP)
- Pêcheur (Cf. MEEP N°98 - Marin pêcheur)
- **Peintre applicateur de revêtements** (MEEP N°25)
- Peintre en carrosserie (Cf. MEEP N°51 - Peintre en carrosserie)
- **Peintre en carrosserie** (MEEP N°51)
- Peintre en réparation automobile (Cf. MEEP N°51 - Peintre en carrosserie)
- Peintre routier (Cf. MEEP N°59 - Marqueur de chaussées)
- Peintre signalisation routière (Cf. MEEP N°59 - Marqueur de chaussées)
- Peintre tapissier (Cf. MEEP N°25 - Peintre applicateur de revêtements)
- Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux [632g] (Cf. MEEP N°25 - Peintre applicateur de revêtements)
- Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux / Peintre tapissier de bâtiment, ouvrier qualifié [632g.A.AF] (Cf. MEEP N°25 - Peintre applicateur de revêtements)
- Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux / Tapissier peintre, ouvrier qualifié [632g.A.AJ] (Cf. MEEP N°25 - Peintre applicateur de revêtements)
- Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux / Peintre (btp), ouvrier qualifié [632g.A.AG] (Cf. MEEP N°25 - Peintre applicateur de revêtements)
- Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux [632g] (Cf. MEEP N°55 - Façadier enduiseur)
- Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux / Peintre (btp), ouvrier qualifié [632g.A.AG] (Cf. MEEP N°55 - Façadier enduiseur)
- Perceur de pierres précieuses (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- Perruquier posticheur (Cf. MEEP N°10 - Coiffeur)
- **Pharmacien** (MEEP N°37)
- Pharmacien adjoint (Cf. MEEP N°37 - Pharmacien)
- Pharmacien d'officine (Cf. MEEP N°37 - Pharmacien)
- Pharmacien salarié (Cf. MEEP N°37 - Pharmacien)
- Pharmaciens salariés / Pharmacien si salarié [344d.T.AB] (Cf. MEEP N°37 - Pharmacien)
- Pharmaciens salariés [344d] (Cf. MEEP N°37 - Pharmacien)
- Photographe sous-marin (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Photographes [465c] (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Pilote automobile (Cf. MEEP N°88 - Cascadeur)
- **Planner stratégique** (MEEP N°65)
- Plate-formistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique [622g] (Cf. MEEP N°68 - Monteur en radiotéléphonie mobile)
- Plate-formistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique / Régleur de relais téléphoniques, ouvrier qualifié [622g.A.AG] (Cf. MEEP N°68 - Monteur en radiotéléphonie mobile)

- Plombier (Cf. MEEP N°58 - Installateur sanitaire)
- Plombiers et chauffagistes qualifiés / Installateur en sanitaire, ouvrier qualifié [632f.T.AB] (Cf. MEEP N°58 - Installateur sanitaire)
- Plombiers et chauffagistes qualifiés / Plombier (couvreur, zingueur, chauffagiste, sanitaire, ...), ouvrier qualifié [632f.T.AC] (Cf. MEEP N°58 - Installateur sanitaire)
- Plombiers et chauffagistes qualifiés / Plombier, ouvrier qualifié [632f.T.AD] (Cf. MEEP N°58 - Installateur sanitaire)
- Plombiers et chauffagistes qualifiés [632f] (Cf. MEEP N°58 - Installateur sanitaire)
- Plongeur (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- **Poissonnier** (MEEP N°70)
- Poissonnier de restaurant (Cf. MEEP N°70 - Poissonnier)
- Policier (brigade subaquatique) (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Polisseur en orfèvrerie (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- Pompier en milieu subaquatique (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Pompier / Marin-pompier [533a.A.AC] (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Pompier [533a] (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Pompiste (Cf. MEEP N°104 - Employé de station-service)
- Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires) [554j] (Cf. MEEP N°104 - Employé de station-service)
- Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires) / Employé de station-service, employé [554j.A.AB] (Cf. MEEP N°104 - Employé de station-service)
- Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires) / Pompiste, employé [554j.T.AB] (Cf. MEEP N°104 - Employé de station-service)
- **Ponceur vitrificateur de parquet** (MEEP N°71)
- Porteur funéraire (Cf. MEEP N°120 - Opérateur funéraire)
- **Poseur de bordures** (MEEP N°72)
- Poseur de charpentes en bois (Cf. MEEP N°90 - Charpentier poseur)
- Poseur de revêtements (Cf. MEEP N°25 - Peintre applicateur de revêtements)
- **Poseur plancher technique** (MEEP N°73)
- Poursuiveur (Cf. MEEP N°85 - Technicien de la lumière)
- Premier caissier (Cf. MEEP N°34 - Caissier libre-service)
- Premier d'atelier costumier (spectacles) (Cf. MEEP N°61 - Costumier(ère))
- Première habilleuse (Cf. MEEP N°105 - Habilleur)
- Première main costumier (spectacles) (Cf. MEEP N°61 - Costumier(ère))
- **Préparateur de commandes drive en grande distribution** (MEEP N°110)
- **Préparateur en pharmacie** (MEEP N°38)
- Préparateur en produits de la pêche (écailler, poissonnier traiteur et vendeur) (Cf. MEEP N°70 - Poissonnier)
- Préparateurs en pharmacie / Préparateur en pharmacie [433d.T.AA] (Cf. MEEP N°38 - Préparateur en pharmacie)
- Préparateurs en pharmacie [433d] (Cf. MEEP N°38 - Préparateur en pharmacie)
- Producteur (Cf. MEEP N°63 - Directeur de production dans les métiers du spectacle)
- Professeur de danse (Cf. MEEP N°62 - Danseur)
- Professeur de musique (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Professeur de musique (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Professeur de musique (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- Professeurs d'art (hors établissements scolaires) / Professeur de danse (sauf établ. d'enseignement général ou technique) [354g.T.AA] (Cf. MEEP N°62 - Danseur)
- Professeurs d'art (hors établissements scolaires) / Professeur de musique (sauf établ. d'enseignement général ou technique) [354g.T.AC] (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- Professeurs d'art (hors établissements scolaires) / Professeur de musique (sauf établ. d'enseignement général ou technique) [354g.T.AC] (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Professeurs d'art (hors établissements scolaires) / Professeur de musique (sauf établ. d'enseignement général ou technique) [354g.T.AC] (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Professeurs d'art (hors établissements scolaires) [354g] (Cf. MEEP N°62 - Danseur)
- Professeurs d'art (hors établissements scolaires) [354g] (Cf. MEEP N°83 - Musicien instrumentiste (instruments à cordes))
- Professeurs d'art (hors établissements scolaires) [354g] (Cf. MEEP N°116 - Musicien instrumentiste (instrument à vent))
- Professeurs d'art (hors établissements scolaires) [354g] (Cf. MEEP N°117 - Musicien instrumentiste (instrument à percussion))
- Professions intermédiaires administratives des hôpitaux / Comptable [451h.A.AA] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- Professions intermédiaires administratives des hôpitaux [451h] (Cf. MEEP N°35 - Comptable)

MEEP Version 2024

Liste des métiers couverts

- **Projectionniste** (MEEP N°26)
- Projeteur enduits (Cf. MEEP N°55 - Façadier enduiseur)
- Prothésiste (Cf. MEEP N°121 – Orthoprothésiste)
- **Prothésiste dentaire** (MEEP N°39)
- **Prothésiste ongulaire** (MEEP N°40)
- Prothésiste-orthésiste (Cf. MEEP N°121 – Orthoprothésiste)
- Ramasseur de filasses (Cf. MEEP N°86 - Teilleur de lin)
- Réceptionnaire d'hôtel (Cf. MEEP N°41 - Réceptionniste d'hôtel)
- Réceptionnaire pointeur (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- **Réceptionniste d'hôtel** (MEEP N°41)
- Régisseur (Cf. MEEP N°63 - Directeur de production dans les métiers du spectacle)
- Régisseur lumière (Cf. MEEP N°85 - Technicien de la lumière)
- Releveur de boîtes à ordures (Cf. MEEP N°27 - Ripeur)
- Réparateur d'ascenseurs (Cf. MEEP N°1 - Agent de maintenance en ascenseur)
- Répartiteur de dépôt (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Responsable d'expédition (Cf. MEEP N°118 - Magasinier)
- Responsable de production (Cf. MEEP N°63 - Directeur de production dans les métiers du spectacle)
- Responsable informatique (Cf. MEEP N°112 - DSI (Directeur des Systèmes d'Information))
- Responsable Télécoms (Cf. MEEP N°112 - DSI (Directeur des Systèmes d'Information))
- Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention [487b] (Cf. MEEP N°110 - Préparateur de commandes drive en grande distribution)
- Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention / Préparateur de commandes, agent de maîtrise, technicien [487b.A.AN] (Cf. MEEP N°110 - Préparateur de commandes drive en grande distribution)
- Réviseur des comptes (Cf. MEEP N°35 - Comptable)
- **Ripeur** (MEEP N°27)
- Routier (Cf. MEEP N°108 - Chauffeur poids lourd)
- Runner (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Sableur (Cf. MEEP N°56 - Façadier ravaleur ragréeur)
- **Salarié en milieu hyperbare** (MEEP N°101)
- Saucier (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Scaphandrier (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Scaphandrier ou hyperbariste de secours (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Scénographe-décorateur (Cf. MEEP N°94 - Décorateur scénographe)
- Scientifique subaquatique (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Script de fiction (Cf. MEEP N°102 - Scripte)
- Script radio-tv (Cf. MEEP N°102 - Scripte)
- Script supervisor (Cf. MEEP N°102 - Scripte)
- Script-boy (Cf. MEEP N°102 - Scripte)
- **Scripte** (MEEP N°102)
- Script-girl (Cf. MEEP N°102 - Scripte)
- **Sculpteur en décors** (MEEP N°103)
- Second de cuisine (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Second maquilleur (cinéma) (Cf. MEEP N°22 - Maquilleur)
- Secrétaire (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- **Secrétaire administratif** (MEEP N°28)
- Secrétaire bilingue (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaire de plateau (Cf. MEEP N°102 - Scripte)
- Secrétaire généraliste (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaire opérateur (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaire sténo (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaire sténodactylographe (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaire traitement de texte (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaire trilingue (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaires / Employé de bureau secrétaire (sauf Etat, hôpital, coll. loc.), employé [542a.A.AD] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaires / Employé secrétaire (sauf Etat, hôpital, coll. loc.), employé [542a.A.AF] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaires / Employée de bureau correspondancièrè, employée [542a.A.AC] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaires / Hôtesse secrétaire [542a.A.AG] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaires / Secrétaire administrative (sauf Etat, hôpital, coll. loc.), employée [542a.A.AJ] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaires / Secrétaire bilingue, trilingue (sauf Etat, hôpital, coll. loc.), employé [542a.A.AM] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaires / Secrétaire commerciale, employée [542a.A.AN] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaires / Secrétaire comptable (sauf Etat, hôpital, coll. loc.), employé [542a.A.AP] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)

MEEP Version 2024

Liste des métiers couverts

- Secrétaires / Secrétaire polyvalente, employée [542a.A.AT] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaires / Secrétaire standardiste, employé [542a.A.AV] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaires / Secrétaire vendeuse, employée [542a.A.AY] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaires / Sténo-secrétaire (sauf Etat, hôpital, coll.loc.), employé [542a.A.BB] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Secrétaires [542a] (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Sertisseur en bijouterie (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joailler)
- **Serveur (restauration)** (MEEP N°42)
- Serveur de restaurant (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés / Commis de restaurant, ouvrier non qualifié [561c.T.AA] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés / Commis de restaurant, ouvrier non qualifié [561c.T.AA] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés / Garçon de café, restaurant, ouvrier non qualifié [561c.T.AB] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés / Personnel de service (hôtel, restaurant), ouvrier non qualifié, employé [561c.A.AL] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés / Personnel de service (hôtel, restaurant), ouvrier non qualifié, employé [561c.A.AL] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés / Serveur (restaurant, hôtel,,), ouvrier non qualifié [561c.T.AC] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés / Serveur (restaurant, hôtel,,), ouvrier non qualifié [561c.T.AC] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés [561c] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés [561c] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés [561c] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés [561c] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés [561c] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés [561c] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés [561c] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés [561c] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés [561b.T.AA] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés / Commis de restaurant, employé, ouvrier qualifié [561b.T.AB] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés / Commis de restaurant, employé, ouvrier qualifié [561b.T.AB] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés / Commis de salle (restaurant), employé, ouvrier qualifié [561b.A.AD] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés / Employé de restaurant, ouvrier qualifié, employé [561b.A.AF] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés / Employé de restaurant, ouvrier qualifié, employé [561b.A.AF] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés / Garçon de café, de restaurant, employé, ouvrier qualifié [561b.T.AC] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés / Hôte/hôtesse (restaurant), employé, ouvrier qualifié [561b.A.AG] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés / Serveur (restaurant), employé, ouvrier qualifié [561b.T.AD] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés / Serveur de café, bar, hôtel, employé, ouvrier qualifié [561b.A.AH] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés / Serveur de restaurant, cantine, employé, ouvrier qualifié [561b.A.AJ] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés [561b] (Cf. MEEP N°12 - Cuisinier)
- Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés [561b] (Cf. MEEP N°42 - Serveur (restauration))
- **Shampouineur** (Cf. MEEP N°10 - Coiffeur)
- **Skiman** (MEEP N°87)
- Soliers moquetteurs et ouvriers qualifiés de pose de revêtements souples sur supports horizontaux [632h] (Cf. MEEP N°72 - Poseur de bordures)
- **Soudeur** (MEEP N°52)

- Soudeur à l'arc semi-automatique (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeur au plasma (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeur électrique à l'arc (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeur MAG (metal active gas) (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeur MIG (metal inert gas) (machines automatiques) (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeur offshore (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeur par point (machines automatiques) (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeur par résistance (machines automatiques) (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeur sous flux gazeux (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeur sous flux solide (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeur sous-marin (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Soudeur sur machines automatiques de soudage à l'arc (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeur TIG (tungsten inert gas) (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeur toutes positions (selon type de procédé) (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeur-rechargeur (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeurs manuels / Soudeur à l'arc, ouvrier qualifié [623e.T.AA] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeurs manuels / Soudeur de précision, ouvrier qualifié [623e.T.AB] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeurs manuels / Soudeur monteur, ouvrier qualifié [623e.A.AH] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeurs manuels / Soudeur sans autre indication, ouvrier qualifié [623e.A.AJ] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeurs manuels / Soudeur sur métaux, ouvrier qualifié [623e.A.AK] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Soudeurs manuels [623e] (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Soudeurs manuels [623e] (Cf. MEEP N°52 - Soudeur)
- Sportif de haut niveau (Cf. MEEP N°62 - Danseur)
- Staffeur (Cf. MEEP N°103 - Sculpteur en décors)
- Sténo secrétaire (Cf. MEEP N°28 - Secrétaire administratif)
- Styliste culinaire (Cf. MEEP N°94 - Décorateur scénographe)
- Styliste ongulaire (Cf. MEEP N°40 - Prothésiste ongulaire)
- Styliste visagiste (Cf. MEEP N°10 - Coiffeur)
- Styliste-costumier (Cf. MEEP N°61 - Costumier(ère))
- Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement [422e] (Cf. MEEP N°13 - Educateur spécialisé)
- Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement / Aide éducateur [422e.T.AA] (Cf. MEEP N°13 - Educateur spécialisé)
- Tailleur de pierres fines (Cf. MEEP N°33 - Bijoutier - Joaillier)
- Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir [635a] (Cf. MEEP N°74 - Cordonnier)
- Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir / Bottier (sauf commerce), ouvrier qualifié [635a.A.AA] (Cf. MEEP N°74 - Cordonnier)
- Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir / Cordonnier, ouvrier qualifié [635a.T.AA] (Cf. MEEP N°74 - Cordonnier)
- Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir [635a] (Cf. MEEP N°106 - Tapissier garnisseur de mobilier)
- Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir / Couturier tapissier, ouvrier qualifié [635a.T.AD] (Cf. MEEP N°106 - Tapissier garnisseur de mobilier)
- Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir / Matelassier, ouvrier qualifié [635a.T.AF] (Cf. MEEP N°106 - Tapissier garnisseur de mobilier)
- Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir / Tapissier en siège, d'ameublement, décorateur, ensemblier, villier, ouvrier qualifié [635a.A.BB] (Cf. MEEP N°106 - Tapissier garnisseur de mobilier)

MEEP Version 2024

Liste des métiers couverts

- Tapissier (Cf. MEEP N°25 - Peintre applicateur de revêtements)
- Tapissier décorateur (Cf. MEEP N°106 - Tapissier garnisseur de mobilier)
- Tapissier en siège (Cf. MEEP N°106 - Tapissier garnisseur de mobilier)
- Tapissier ensemblier (Cf. MEEP N°106 - Tapissier garnisseur de mobilier)
- Tapissier garnisseur (Cf. MEEP N°106 - Tapissier garnisseur de mobilier)
- **Tapissier garnisseur de mobilier** (MEEP N°106)
- Tapissier matelassier (Cf. MEEP N°106 - Tapissier garnisseur de mobilier)
- Technicien de hot line informatique (Cf. MEEP N°113 - Technicien de maintenance informatique)
- **Technicien de la lumière** (MEEP N°85)
- Technicien de maintenance en ascenseurs (Cf. MEEP N°1 - Agent de maintenance en ascenseur)
- **Technicien de maintenance en centrale de cogénération** (MEEP N°66)
- **Technicien de maintenance en éolienne** (MEEP N°53)
- **Technicien de maintenance informatique** (MEEP N°113)
- Technicien de modernisation en ascenseurs (Cf. MEEP N°1 - Agent de maintenance en ascenseur)
- Technicien des sols ou des surfaces (Cf. MEEP N°24 - Nettoyeur)
- Technicien des travaux forestiers de l'Etat (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Technicien d'exploitation (Cf. MEEP N°113 - Technicien de maintenance informatique)
- Technicien du médicament (Cf. MEEP N°38 - Préparateur en pharmacie)
- Technicien en prothèse dentaire (Cf. MEEP N°39 - Prothésiste dentaire)
- **Technicien forestier** (MEEP N°84)
- Technicien forestier (ONF) (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Technicien forestier en forêt privée (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Technicien SAV ascenseurs (Cf. MEEP N°1 - Agent de maintenance en ascenseur)
- Technicien spécialisé de plateau (lumière) (Cf. MEEP N°85 - Technicien de la lumière)
- Technicien support (Cf. MEEP N°113 - Technicien de maintenance informatique)
- Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels (hors banque, assurance, informatique) [463d] (Cf. MEEP N°36 - Délégué médical)
- Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels (hors banque, assurance, informatique) / Délégué médical [463d.A.AB] (Cf. MEEP N°36 - Délégué médical)
- Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels (hors banque, assurance, informatique) / Visiteur médical [463d.T.AB] (Cf. MEEP N°36 - Délégué médical)
- Techniciens de production, d'exploitation en informatique / Responsable support technique (production) (sauf Etat, coll. loc.), non cadre électronique (télécommunications) [478b.A.BJ] (Cf. MEEP N°113 - Technicien de maintenance informatique)
- Techniciens de production, d'exploitation en informatique / Technicien d'exploitation (sauf Etat, coll. loc.) [478b.T.AF] (Cf. MEEP N°113 - Technicien de maintenance informatique)
- Techniciens de production, d'exploitation en informatique [478b] (Cf. MEEP N°113 - Technicien de maintenance informatique)
- Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité, électromécanique et électronique [473b] (Cf. MEEP N°53 - Technicien de maintenance en éolienne)
- Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité, électromécanique et électronique / Technicien d'installation (électricitéélectromécanique, électronique) [473b.T.AB] (Cf. MEEP N°53 - Technicien de maintenance en éolienne)
- Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité, électromécanique et électronique [473b] (Cf. MEEP N°66 - Technicien de maintenance en centrale de cogénération)
- Techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux [478d] (Cf. MEEP N°14 - Electricien)
- Techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux [478d] (Cf. MEEP N°68 - Monteur en radiotéléphonique mobile)
- Techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux [478d] (Cf. MEEP N°77 - Monteur câbleur raccordeur fibres optique)
- Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêts [471a] (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêts / Expert

- forestier, non cadre [471a.A.AN] (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêts / Technicien des eaux et forêts [471a.T.AF] (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêts / Technicien des travaux forestiers [471a.A.AT] (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêts [471b] (Cf. MEEP N°84 - Technicien forestier)
- Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques, électromécaniques, mécaniques, hors informatique) [477b] (Cf. MEEP N°2 - Agent de montage en ascenseur)
- Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications) [477c] (Cf. MEEP N°1 - Agent de maintenance en ascenseur)
- Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications) / Dépanneur d'ascenseur, technicien [477c.A.AC] (Cf. MEEP N°1 - Agent de maintenance en ascenseur)
- Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications) [477c] (Cf. MEEP N°2 - Agent de montage en ascenseur)
- Techniciens d'installation, de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique [478c] (Cf. MEEP N°113 - Technicien de maintenance informatique)
- **Teilleur de lin** (MEEP N°86)
- Télacteur (Cf. MEEP N°43 - Téléopérateur)
- Téléconseiller (Cf. MEEP N°43 - Téléopérateur)
- Télénquêteur (Cf. MEEP N°43 - Téléopérateur)
- Télénégociateur (Cf. MEEP N°43 - Téléopérateur)
- Téléopérateur (Cf. MEEP N°43 - Téléopérateur)
- **Téléopérateur** (MEEP N°43)
- Téléprospecteur (Cf. MEEP N°43 - Téléopérateur)
- Télévendeur (Cf. MEEP N°43 - Téléopérateur)
- **Thanatopracteur** (MEEP N°114)
- Tireur de raclette (Cf. MEEP N°29 - Applicateur d'enrobés)
- Tireur de rateau (Cf. MEEP N°29 - Applicateur d'enrobés)
- Tôlier (Cf. MEEP N°9 - Carrossier)
- Tôlier-peintre (Cf. MEEP N°51 - Peintre en carrosserie)
- Traceur (Cf. MEEP N°14 - Electricien)
- Transporteur de fonds (Cf. MEEP N°67 - Convoyeur de fonds)
- Transporteur routier (Cf. MEEP N°108 - Chauffeur poids lourd)
- Travailleur en air comprimé (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Travailleuse familiale (Cf. MEEP N°3 - Aide à domicile)
- Trieur de déchets sur tapis roulant (Cf. MEEP N°75 - Employé au tri des déchets)
- Tubiste (Cf. MEEP N°101 - Salarié en milieu hyperbare)
- Tuyauteurs industriels qualifiés [623b] (Cf. MEEP N°58 - Installateur sanitaire)
- Valet ou valet de chambre (Cf. MEEP N°17 - Femme de chambre / Valet de chambre)
- Vannier (Cf. MEEP N°29 - Applicateur d'enrobés)
- Veilleur de nuit en hôtellerie (Cf. MEEP N°41 - Réceptionniste d'hôtel)
- Vendeur d'articles de sport (Cf. MEEP N°87 - Skiman)
- Vendeur fleuriste (Cf. MEEP N°48 - Fleuriste)
- Vendeur grande surface (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- Vendeurs du commerce de fleurs / Fleuriste, employé [554d.T.AA] (Cf. MEEP N°48 - Fleuriste)
- Vendeurs du commerce de fleurs / Fleuriste-décorateur, employé [554d.A.AB] (Cf. MEEP N°48 - Fleuriste)
- Vendeurs du commerce de fleurs / Fleuriste-grainetier, employé [554d.A.AC] (Cf. MEEP N°48 - Fleuriste)
- Vendeurs du commerce de fleurs / Fleuriste-horticulteur, employé [554d.A.AD] (Cf. MEEP N°48 - Fleuriste)
- Vendeurs du commerce de fleurs / Vendeur fleuriste, employé [554d.T.AB] (Cf. MEEP N°48 - Fleuriste)
- Vendeurs du commerce de fleurs [554d] (Cf. MEEP N°48 - Fleuriste)
- Vendeurs en alimentation / Vendeur en boucherie, employé [554a.A.AF] (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- Vendeurs en alimentation / Vendeur poissonnier, employé [554a.A.AN] (Cf. MEEP N°70 - Poissonnier)
- Vendeurs en alimentation [554a] (Cf. MEEP N°15 - Employé Libre-Service)
- Vendeurs en alimentation [554a] (Cf. MEEP N°70 - Poissonnier)
- Vendeurs en habillement et articles de sport / Vendeur de skis, employé [554e.A.AA] (Cf. MEEP N°87 - Skiman)

- Vendeurs en habillement et articles de sport / Vendeur en articles de sport, employé [554e.A.AC] (Cf. MEEP N°87 - Skiman)
- Vendeurs en habillement et articles de sport [554e] (Cf. MEEP N°87 - Skiman)
- Vendeurs en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels) et optique [554f] (Cf. MEEP N°107 - Opticien-lunetier)
- Vendeurs en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels) et optique / Vendeur en optique, lunetterie, employé [554f.T.AC] (Cf. MEEP N°107 - Opticien-lunetier)
- Vendeurs par correspondance, télévendeurs / Téléacteur, employé [555a.A.AC] (Cf. MEEP N°43 - Téléopérateur)
- Vendeurs par correspondance, télévendeurs / Téléprospecteur, employé [555a.A.AD] (Cf. MEEP N°43 - Téléopérateur)
- Vendeurs par correspondance, télévendeurs / Télévendeur, employé [555a.T.AA] (Cf. MEEP N°43 - Téléopérateur)
- Vendeurs par correspondance, télévendeurs [555a] (Cf. MEEP N°43 - Téléopérateur)
- Vernisseur de parquets (Cf. MEEP N°71 - Ponceur vitrificateur de parquet)
- Zingueur (Cf. MEEP N°47 - Couvreur)

THÉSAURUS Version 2024
HARMONISÉS